Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Objet : Rapport d'activité 2025

Délibération n° 2026CS049	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	87	Majorité requise :	68
Date de la convocation : 16/09/2026	Quorum	44		
	Présents	61	Pour	135
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Xavier TOURRE	Pouvoirs	6	Contre	0
	Votants	67	Abstention	0
	Voix	135	Blanc	0

Le mardi 22 septembre 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Matthieu SALEL, président du syndicat.
Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent	Pouvoir	Suppléant	Excusé
THOMAS Michel	BALAZUC	X			
GERARD Sylvain	BANNE	X			
FOURDRAIN Thierry	BEAULIEU	X			
RABOUIN Philippe	BERRIAS-ET-CASTELJAU	X			
DUCROS Loïc	CHANDOLAS	X			
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X			
FOUBERT Rémi	CHASSIERS	X			
PLANTEVIN Patrick	CHAUZON	X			
ARETTY-GROUSSET Geneviève	CHAZEAUX	X			
D'IMPERIO Cédric	FABRAS	X			
GONTIER Marie-Claire	FAUGERES	X			
MARHIC Daniel	GROSPIERRES				
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X			
CHAMONTIN Loïc	JOYEUSE	X			
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	X			
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME				
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE				
BESSON Jonathan	LABEGUDE	X			
DOIZE Christian	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS				X
SOULERIN René	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	X			
ORIVES Eric	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
VANDEVELDE Hélène	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
GUILLEMIN Alban	LARGENTIERE	X			
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X			
NURY Didier	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
FARGIER Guylain	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
DEBRAN Yannick	MEYRAS				X
CHARBONNIER Jérôme	MONTREAL	X			
VLAEMINCK Maikol	PONT-DE-LABEAUME				X
RIEU Yves	PRADONS				
REMOND TIEDREZ Juliette	PRUNET	X			
GAUTIER Christian	RIBES			MORFIN Marie-Thérèse	
LEYNAUD Quentin	ROCHER	X			
VASCHALDE Emilie	ROCLES	X			
SALEL Matthieu	ROSIERES	X			
GEORGES Nathalie	ROSIERES	X			
RODRIGUEZ Didier	RUOMS	X			
VEILLOT Didier	RUOMS	X			
GAILLARD Francis	RUOMS	X			
LONGIS Laurent	SAINT-ALBAN-AURIOLLES				

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049-DE

BESSET Claude	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	X			
MARIJON David	SAINT-ANDEOL-DE-VALS				
ROBERT Xavier	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	X			
ARNAUD Jean-Luc	SAINT-JULIEN-DU-SERRE				
FARGIER Gérard	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	X			
ROGIER Jean-Marc	SAINT-PRIVAT	X			
TESTUD Corinne	SAINT-PRIVAT	X			
FABRE Patrick	SAMPZON	X			
ROUSSEL Eric	SANILHAC	X			
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X			
BOYER Joël	UCEL	X			
GANDON Christian	UCEL	X			
SOULAVIE François	UCEL				
PERRIER Bernard	UZER	X			
LAGARDE Jean-Pierre	VALS-LES-BAINS	X			
BUFFAT Eric	VALS-LES-BAINS				X
HILAIRE Victor	VALS-LES-BAINS	X			
BROUSSARD Philippe	VALS-LES-BAINS		LAGARDE Jean-Pierre		X
ESCHALIER Robert	VERNON	X			
LADET Karine	VINEZAC			CHAROUSSET Gilles	X
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X			
DEVOS Benoît	SIAE DE ST-ETIENNE-DE-F. ET ST-SERNIN	X			
BIVENS Corinne	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		MARTARESCHE Christopher		X
MARTARESCHE Christopher	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X			
NAJI Driss	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		SALEL Matthieu		X
BACCONNIER Jean-Claude	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES			BOULE Mathias	X
GARAUD Maël	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X			
TESTUT Yves	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE				
CHAULET Edouard	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE				
OBERTI Patrice	AUBENAS	X			
ETNA Sandra	CHIROLS				
ROMEAS Aurélie	FONS			MAZET-ROUX Patrick	X
EL HARRAS Ali	VALLON PONT D'ARC	X			
RABIER Patrick	VALLON PONT D'ARC			GUILLEMAIN Rémy	X
VOLLE Nathalie	VALLON PONT D'ARC	X			
ARNAUD Jean-Luc	CC DU BASSIN D'AUBENAS				
CREVOULIN Stéphanie	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X			
PONTHIER Jean-Yves	CC DU BASSIN D'AUBENAS				
TEYSSIER Kévin	CC DU BASSIN D'AUBENAS		CREVOULIN Stéphanie		X
THOULOUZE Dorian	CC DU BASSIN D'AUBENAS				X
THIBON Jean-François	CC DU PAYS DE BEAUME-DROBIE	X			
TOURRE Xavier	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X			
BRUYERE Jean-Christian	CC DES GORGES DE L'ARDECHE				X
DEGORE Jean-François	CC DES GORGES DE L'ARDECHE				
TOULOUZE Frédéric	CC DES GORGES DE L'ARDECHE		PLANTEVIN Patrick		X
ROBERT Xavier	CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	X			
MOLLARD David	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES		ROBERT Xavier		X

Le code général des collectivités territoriales stipule en son article L.5211-39, que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le rapport d'activités au titre de l'année 2025 a donc été dressé.

Ce document présente d'abord les chiffres clés et temps forts de l'année écoulée. Puis il décline la vie institutionnelle de la structure ainsi que la place que tient le SEBA en qualité d'acteur du territoire, par ses actions et ses partenariats. Vient ensuite l'activité des différents pôles, qu'il s'agisse des pôles opérationnels (pôle usagers, pôle exploitation et pôle investissements et patrimoine) et des pôles support (pôle finances et pôle ressources, lequel regroupe l'administration générale, les assemblées, la commande publique, les ressources humaines, l'informatique et les archives).

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049-DE

Ce document a été transmis à chaque membre du comité avant la séance, par voie dématérialisée.

Les élus ont été invités à en prendre connaissance.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2025.

Le secrétaire de séance,
Xavier TOURRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le président,
Matthieu SALEL

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE
07110 LARGENTIÈRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



Réservoir d'eau potable du Clauzel à Meyras

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

SOMMAIRE

Le mot du président P.01 à 02

L'activité de l'année en un coup d'oeil P.04 à 10
Les chiffres clés de l'année 2025
Les temps forts de l'année 2025

La vie institutionnelle P.11

Les partenariats du SEBA et ses actions en qualité d'acteur du territoire P.12 à 15

L'exploitation au quotidien, la performance des services, les enjeux de continuité de service, de mutabilité et d'égalité de traitement des usages P.16 à 28

Les travaux d'investissement et les actions touchant au domaine foncier syndical P.29 à 34

Les services ressources du syndicat: ressources humaines, finances, administration générale, informatique, archives P.35 à 43

Perspectives 2026 P.44

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2026 s'est ouverte avec une nouvelle étape dans mon engagement au service du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche. En mai dernier, les membres du comité syndical m'ont élu à la présidence de notre Syndicat, après plusieurs années d'implication en qualité de vice-président, dans le cadre du renouvellement de notre assemblée et de l'arrivée de nombreux nouveaux élus. Je mesure pleinement la confiance qui m'a été accordée et la responsabilité qui m'incombe désormais.

Je veux saluer l'engagement de cette nouvelle équipe, son regard nouveau, sa connaissance des réalités locales et sa volonté de construire collectivement. Nous partageons une ambition commune : poursuivre le travail engagé, faire évoluer nos pratiques lorsque cela est nécessaire et préparer notre Syndicat à répondre aux défis de demain. C'est dans cet esprit de confiance, de dialogue et de responsabilité partagée que nous entendons conduire notre action, au service d'une gestion durable et solidaire de la ressource en eau, qui constitue plus que jamais un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire.



***Matthieu SALEL**, président du SEBA*

Je souhaite, en premier lieu, rendre hommage à Jean Pascal, qui a présidé le SEBA pendant plus de 25 ans. Une telle longévité au service d'un syndicat comme le nôtre mérite d'être soulignée. Son engagement, sa détermination et sa connaissance des enjeux de l'eau ont profondément marqué notre Syndicat et contribué à en faire l'acteur qu'il est aujourd'hui. Je veux lui adresser mes remerciements les plus sincères pour le travail accompli, les combats menés et le temps consacré au service de nos collectivités et de nos usagers. La nouvelle équipe s'inscrit dans cette histoire et entend poursuivre le travail engagé, avec la volonté de préparer le SEBA aux défis qui sont désormais devant nous.

Je souhaite ensuite saluer et remercier l'ensemble des agents du SEBA pour leur engagement quotidien. Au sein des antennes d'exploitation de Vals-les-Bains, Largentière et Pradons, comme au siège de Largentière, ils oeuvrent au service des collectivités adhérentes et des usagers, assurant avec professionnalisme la continuité de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. Ils répondent aux demandes des abonnés et des pétitionnaires et accompagnent les projets des communes, notamment en matière de développement urbanistique.

Notre territoire n'échappe pas aux grands enjeux qui se dessinent en France et dans le monde, au premier rang desquels figure celui de la ressource en eau. Le changement climatique nous impose d'anticiper davantage, dans un territoire où la ressource est contrainte et où les besoins peuvent devenir particulièrement importants en période estivale. La sécurisation de notre approvisionnement, la préservation de nos ressources et le partage de l'eau seront au coeur de notre action. Cela suppose de poursuivre et de renforcer le dialogue avec l'ensemble de nos partenaires, mais aussi de porter avec détermination les intérêts de nos territoires.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

En 2025, le SEBA a su répondre à la demande en eau potable de ses usagers, malgré les épisodes de canicule. C'est le fruit des investissements réalisés depuis de nombreuses années (renouvellement des réseaux fuyards, interconnexions, sécurisation des ressources), mais aussi du travail quotidien et de la réactivité des agents de la collectivité. Cette capacité à garantir l'approvisionnement ne doit toutefois pas nous faire oublier que l'eau reste une ressource précieuse et fragile. Nous devons donc poursuivre nos efforts en faveur d'un usage plus sobre de l'eau en général, et de l'eau potable en particulier.

Dans ce contexte, la question de la robustesse et de la vulnérabilité de notre structure mérite également toute notre attention. Il nous appartient d'identifier les éventuels points de fragilité, qu'ils concernent nos infrastructures et équipements, nos bâtiments ou notre organisation. Cette réflexion devra nous permettre de mieux anticiper les évolutions à venir et de renforcer, lorsque cela est nécessaire, notre capacité à assurer durablement nos services publics.

Cette nouvelle mandature doit être placée sous le signe de l'anticipation et de la responsabilité. Évolutions réglementaires, transition environnementale, adaptation de nos infrastructures, nouvelles technologies : les défis sont nombreux. Nous pouvons les relever en nous appuyant sur l'expérience acquise par le SEBA, l'engagement de nos élus, nouveaux comme anciens, et sur les compétences et le professionnalisme de nos agents. C'est cette force collective qui nous permettra de continuer à faire vivre un service public de l'eau à la hauteur des attentes de nos territoires et de leurs habitants.

Je souhaite terminer en abordant deux sujets d'actualité : la cybersécurité et l'intelligence artificielle. La protection de nos données, notamment celles qui nous sont confiées par nos abonnés, constitue une vigilance permanente pour notre structure. Vous pourrez découvrir dans les pages qui suivent les actions et les réflexions menées sur ce sujet. En ce qui concerne l'intelligence artificielle, elle mérite d'être expliquée et également cadrée afin d'être utilisée de façon raisonnée. Des tâches peuvent lui être déléguées, mais, dans les métiers de l'eau, l'Homme conserve et conservera toute sa place.

A ce titre, très concrètement, les prévisions d'investissement, mise à l'étude pour le prochain mandat (2026 / 2032), se chiffrent d'ores et déjà à 75 millions d'euros, ce afin de conserver un patrimoine opérationnel et afin de répondre aux attentes quantitatives et qualitatives du territoire en termes de desserte en eau potable et de collecte en assainissement collectif.

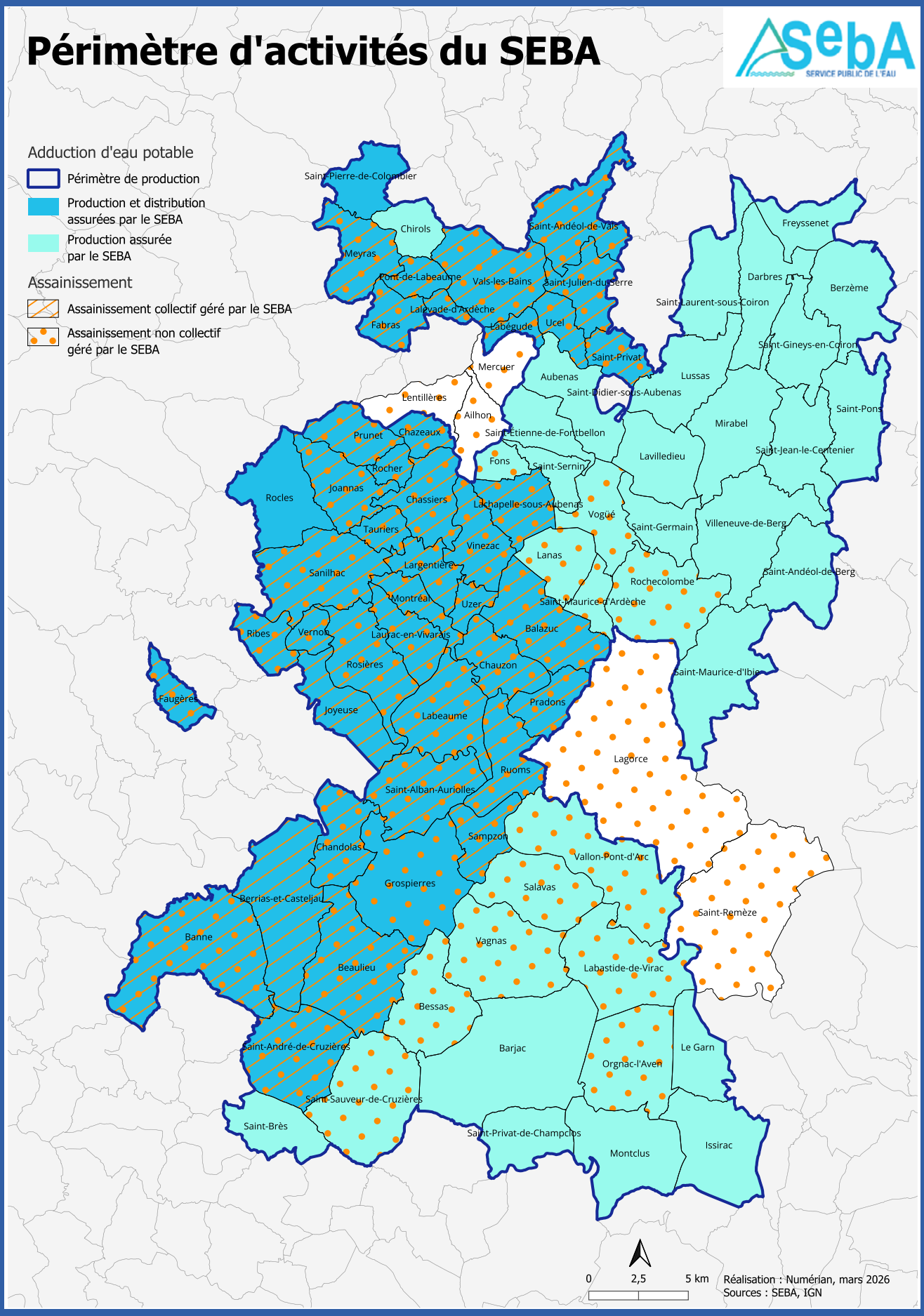
En tant que président du SEBA, il me revient de vous présenter le rapport d'activité de notre structure au titre de l'année 2025. Au-delà des chiffres et des réalisations qui y sont présentés, ce rapport témoigne du travail quotidien de nos agents, de l'engagement de nos élus et des actions menées au service des collectivités adhérentes et des usagers. Je vous invite à en découvrir les différentes composantes, qui rendent compte à la fois du travail accompli en 2025 et des enjeux auxquels nous devons désormais nous préparer.

Bonne lecture !

Matthieu SALEL
Président du Syndicat des Eaux
du Bassin de l'Ardèche (SEBA)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

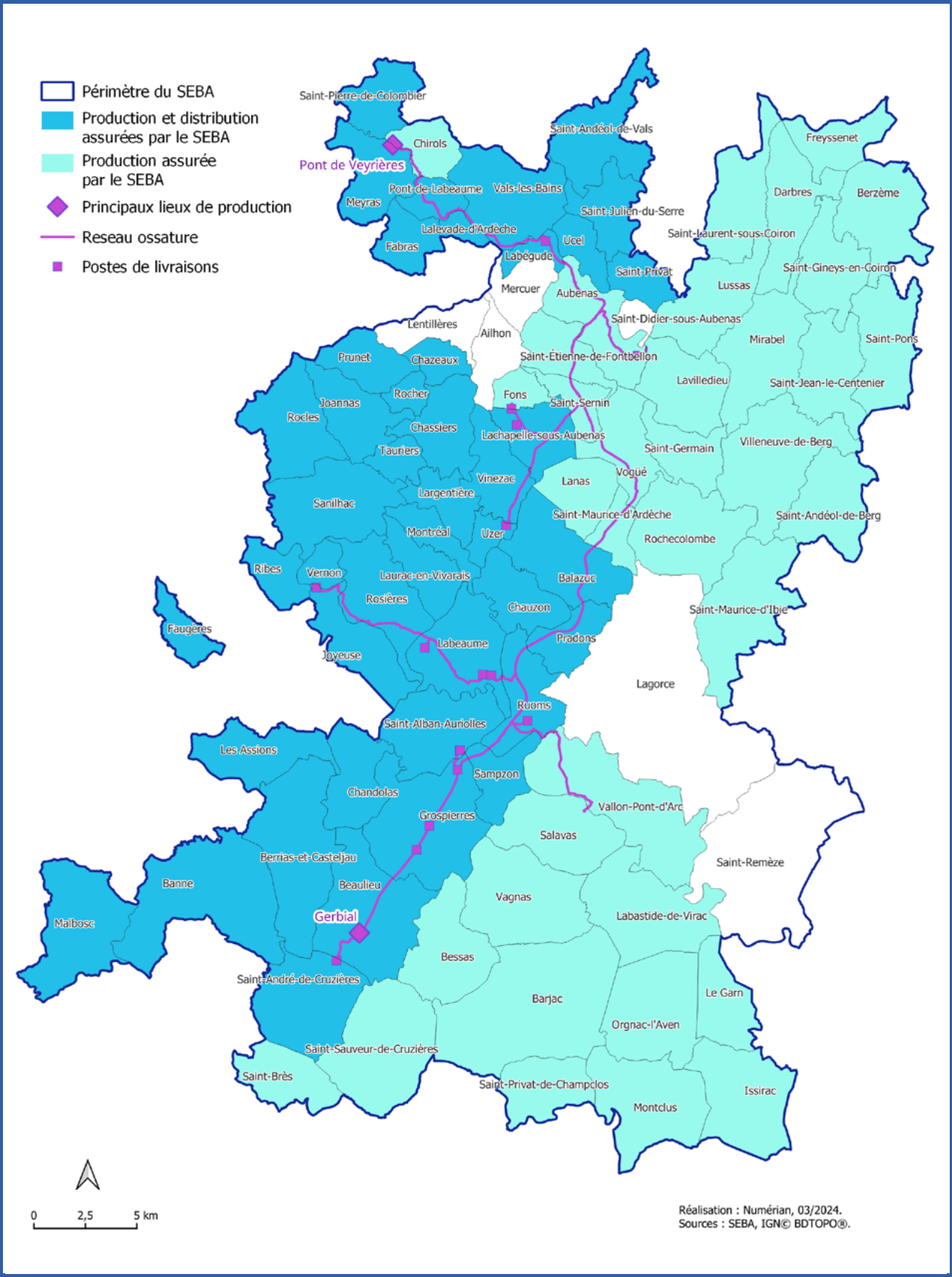
Périmètre d'activités du SEBA



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE EN UN COUP D'OEIL

La production et la distribution d'eau potable



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Les chiffres clés de l'année 2025 en eau potable

Le périmètre du SEBA

45
communes
adhérentes pour la distribution

81
communes
adhérentes pour la production

Le patrimoine du SEBA

1 190
kilomètres
de conduite d'eau potable

20
sites
de production

Les résultats du SEBA

4 388 409
m³
produits par les ressources du SEBA

27 443
abonnés
au service eau potable distribution

99.4
%
de conformité micro-biologique

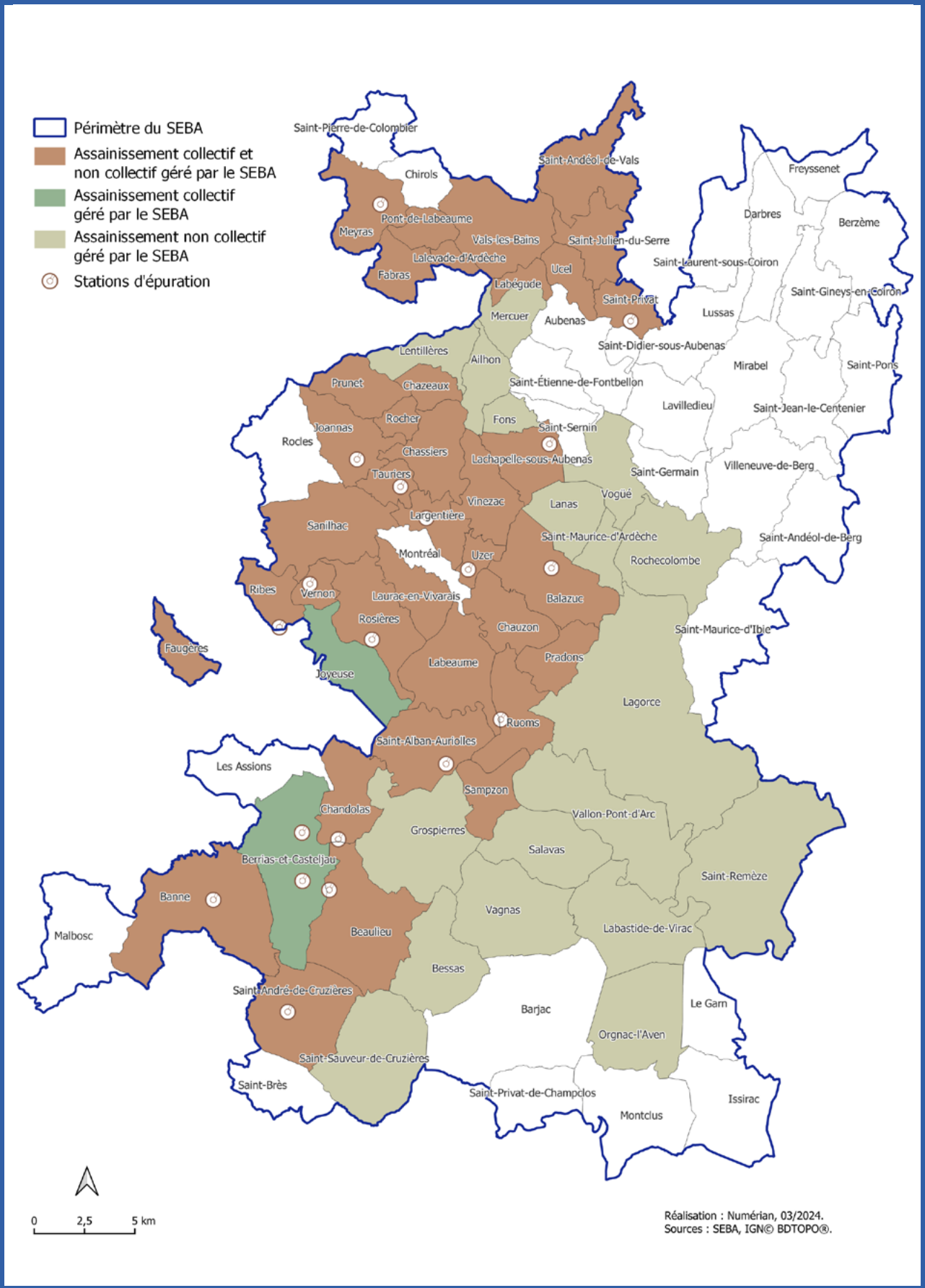
100.00
%
de rendement sur le réseau ossature

77.6
%
de rendement sur le réseau de distribution

3.96
€ TTC / m³
Prix au 01/01/2025 pour une consommation de 120 m³

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

L'assainissement collectif et non-collectif



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Les chiffres clés de l'année 2025 en assainissement

Le périmètre du SEBA

39
communes
adhérentes pour l'assainissement collectif

55
communes
adhérentes pour l'assainissement non-collectif

Le patrimoine du SEBA

273
kilomètres
de conduite d'assainissement

28
stations
de traitement d'eaux usées

Les résultats du SEBA

360
tonnes
de matières sèches évacuées

14 981
abonnés
au service assainissement collectif

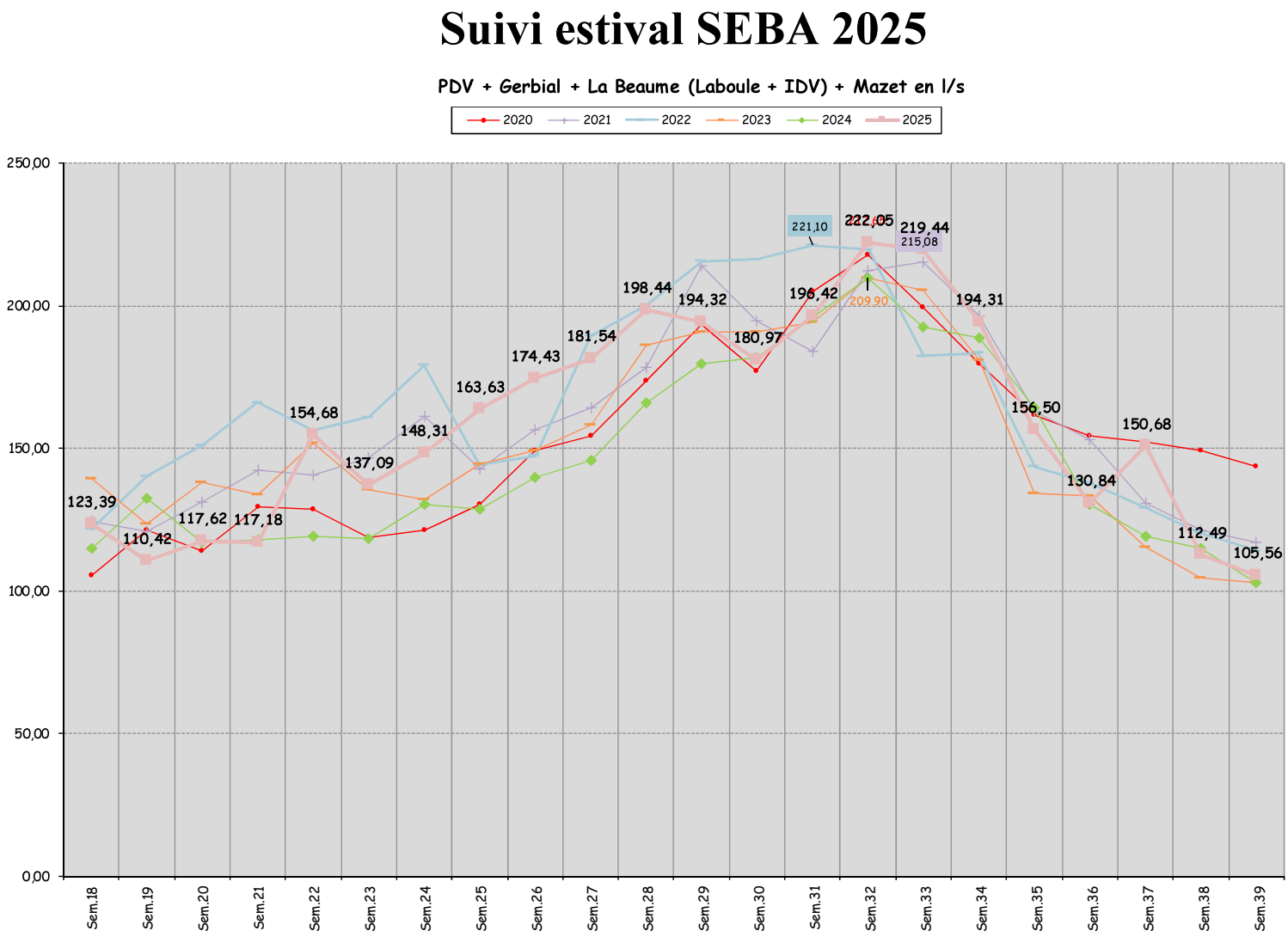
13 043
installations
d'assainissement non collectif à contrôler

3.30
€ TTC / m³
Prix au 01/01/2025 pour une consommation de 120 m³

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

La distribution d'eau potable assurée sans discontinuité malgré des conditions météorologiques difficiles

L'année 2025 fût, comme la majorité des années précédentes, marquée par des périodes de canicule. Celles-ci génèrent instantanément des hausses de consommation d'eau potable. Lorsque la canicule est couplée à une période de fréquentation touristique marquée (entre le 20 juillet et le 20 août chaque année, et plus particulièrement les deux premières semaines d'août), la demande en eau connaît des pics soutenus et durables.



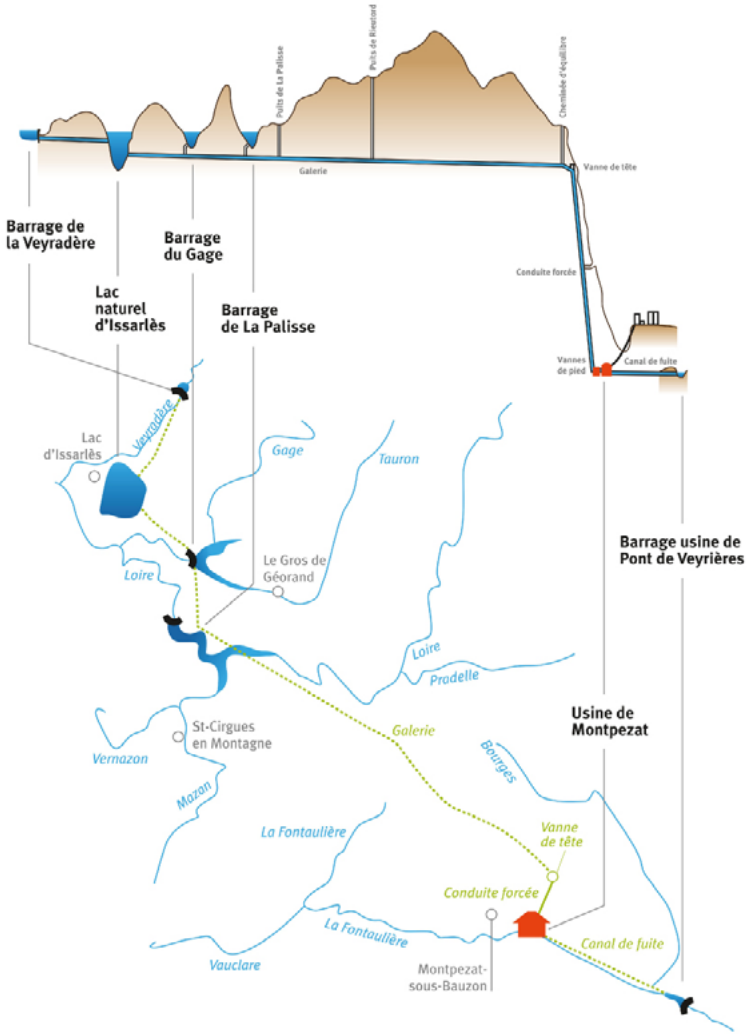
Cumul des principales productions du SEBA entre début mai et fin septembre

Malgré ce contexte difficile, aucune rupture d'alimentation des abonnés ne s'est produite. Cela est due au travail accompli sur les réseaux (lutte contre les fuites, réseaux interconnectés, régulation des pressions, etc.), au travail accompli sur les ressources (fonctionnement optimal des zones de captage) et aux actions de sensibilisation des usagers quant à leur consommation d'eau.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Un travail de longue haleine relatif au transfert interbassins Loire -Ardèche et à une éventuelle adaptation des règles en vigueur

Au sujet des ressources, il est important de rappeler que 2/3 de l'eau produite annuellement par le SEBA l'est par l'usine de production dite de Pont-de-Veyrières (implantée commune de Meyras, dans la vallée de la Fontaulière). L'eau brute provient de la retenue éponyme, située quelques centaines de mètres en amont, elle-même alimentée par les retenues du Gage, de la Palisse et du Lac d'Issarles. Ce mode d'alimentation est très spécifique. En effet, bien que les trois retenues citées ci-dessus se trouvent sur le plateau ardéchois, elles ne se trouvent pas dans le bassin versant du Rhône mais dans le bassin versant de la Loire. Ce transfert d'eau interbassins a été mis en oeuvre dans le cadre de la concession donnée à EDF pour la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Montpezat en 1947. Au-delà de son enjeu premier (la production d'électricité), le complexe de Montpezat participe aux multi-usages de l'eau (soutien d'étiage de la Loire et de l'Ardèche en vue de préserver les milieux aquatiques, production d'eau potable, dilution des rejets de stations de traitement des eaux usées, usages récréatifs, ...). La concertation entre les collectivités des bassins Loire et Ardèche est essentielle et se tient à travers un comité inter-SAGE (SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).



Vue d'ensemble de l'aménagement de Montpezat

La concession arrivant à échéance, un groupe de travail restreint a travaillé tout-au-long de l'année 2025, piloté par le Préfet de la Haute-Loire. Il s'agissait de réfléchir et de proposer des pistes en vue d'une éventuelle évolution de la réglementation régissant le fonctionnement du « complexe de Montpezat ». À l'issue de ce travail, le Préfet de la Haute-Loire a émis, auprès de la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes, des propositions d'optimisation de la gestion du soutien d'étiage, sur la Loire et sur l'Ardèche et une nouvelle organisation pour ce faire en travaillant différents axes : constitution du stock d'eau pour le soutien d'étiage, gestion adaptative, période de soutien d'étiage, gestion de crise, gouvernance.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Des évolutions institutionnelles :

· Abandon du transfert obligatoire des compétences – Adhésion au SEBA et retrait du SEBA

La loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 imposait, en ce qui concerne les compétences eau et assainissement un transfert obligatoire aux intercommunalités, notamment des communes aux communautés de communes avant le 1er janvier 2026. Au printemps 2025, le caractère obligatoire du transfert a été abandonné.

Cependant le comité syndical du SEBA a été sollicité par la commune de Montréal en vue d'un transfert des compétences assainissement (collectif et non-collectif). L'adhésion de Montréal a été acceptée par le comité syndical le 28 avril 2025 et est entrée en vigueur en 2026.

La loi exigeant un seul acteur pour le gestion de l'eau pour une même collectivité, le comité syndical s'est prononcé également favorablement, le 22 septembre 2025, sur la demande de retrait du SEBA des communes de Les Assions et de Malbosc des compétences eau potable. L'adhésion au SEBA portait sur une partie mineure de leur territoire (une trentaine d'abonnés concernés au total), le reste de territoire relevant du SISPEC (Syndicat Intercommunal du service public de l'eau en Cévennes).

· Une révision des statuts du SEBA ;

Le comité syndical a adopté, en septembre 2025, des évolutions statutaires relatives à la mise en place d'un vote plural, à la répartition des délégués et des voix et aux modalités de désignation des membres du bureau syndical et des vice-présidents.

Des évolutions quant au patrimoine syndical :



Station de prise d'eau dans la Fontaulière, mise hors service en novembre 2025

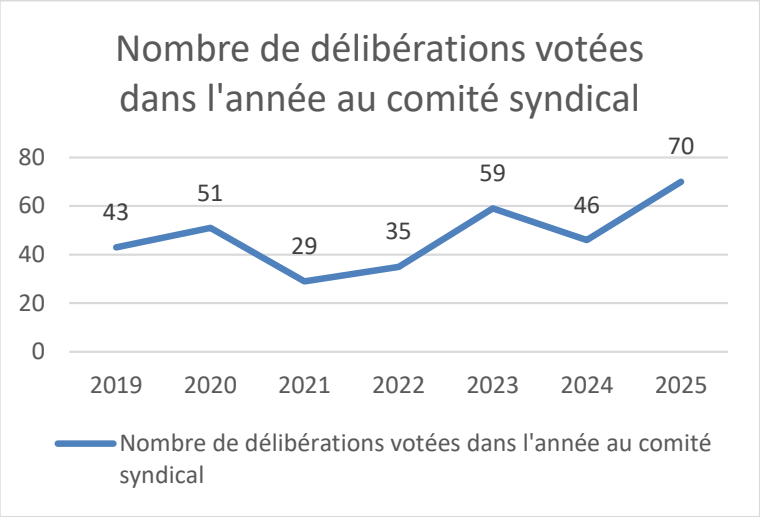
Le patrimoine du SEBA évolue sans cesse en raison du renouvellement et de l'optimisation des ouvrages et équipements associés. La construction de nouveaux ouvrages, ou l'abandon d'infrastructures existantes, est plus rare. Cependant l'année 2025 a été marquée par :

- En eau potable, la mise en service d'un nouveau réservoir d'une capacité de 600m³ (secteur du Clauzel à Meyras), réservoir de tête pour les réseaux desservant Meyras, Saint-Pierre de Colombier, Pont-de-Labeaume et Fabras. Ce réservoir étant alimenté par l'usine de production de Pont-de-Veyrières, la prise d'eau en rivière (dans la Fontaulière) a été abandonnée. Les ouvrages relatifs à la prise d'eau restent à démonter.

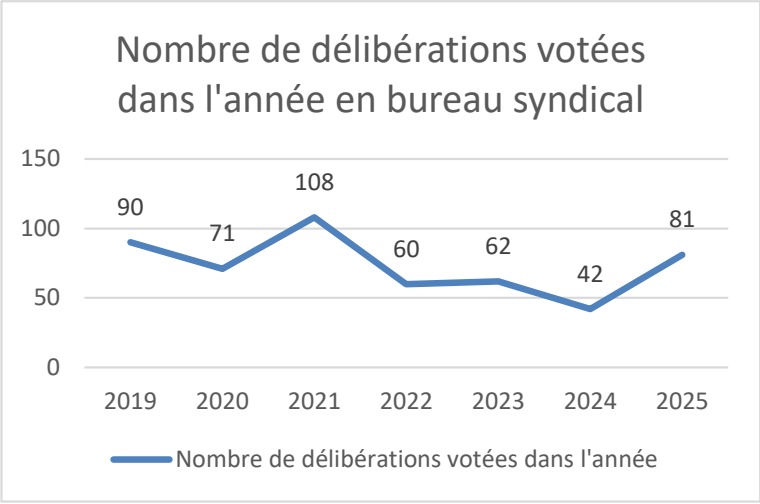
- En assainissement collectif, la montée en charge du système d'assainissement de Prunet-bourg avec le raccordement progressif des usagers nouvellement desservis.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

LA VIE INSTITUTIONNELLE



Le comité syndical du SEBA regroupe l'ensemble des 85 délégués des communes et EPCI adhérents au syndicat. Se réunissant cinq fois par an, il est précédé quelques semaines plus tôt d'une réunion de la commission finances-travaux et d'une réunion du conseil d'exploitation ainsi que de la commission consultative des services publics locaux. En 2025, le comité syndical a adopté 70 délibérations.



Le bureau syndical, composé de 20 membres, s'est réuni à huit reprises et a adopté 81 délibérations en 2025. Trois membres du bureau siègent également dans les instances représentatives du personnel : Comité Social Territorial (CST) et Formation Spécialisée Santé Sécurité Hygiène Conditions du Travail (F3SCT).

Le collège exécutif, composé du président et de quatre vice-présidents, se réunit environ toutes les deux semaines, hors période estivale (21 réunions en 2025).

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

LES PARTENARIATS DU SEBA ET SES ACTIONS EN QUALITÉ D'ACTEUR DU TERRITOIRE

24 % des communes ardéchoises adhèrent au SEBA, pour une ou plusieurs compétences, directement ou via une intercommunalité. C'est un syndicat technique, qui se consacre pleinement à ses domaines de compétences que sont l'eau potable et l'assainissement, collectif et non-collectif. Il possède une taille lui permettant de travailler sur des sujets d'envergure, voire d'être parfois la « tête de pont » de certains sujets. Cela a été le cas notamment pour le SPANC_ service public d'assainissement non-collectif _ (achat groupé, avec d'autres collectivités, d'un logiciel SPANC il y a quelques années, personnel du SEBA intervenant pour quelques mois dans des SPANC voisins géographiquement en mal de techniciens, ...) mais aussi pour le travail avec Numérian sur le développement d'applications métiers.

Partenariats avec les structures à échelle départementale :

Le SEBA a noué des partenariats solides avec des structures publiques à échelle départementale.

- Le plus ancien est bien sûr celui noué avec **Ardèche-Aménagement** (anciennement SDEA : Syndicat départementale d'Équipement de l'Ardèche)

En effet cette structure est propriétaire du barrage de Pont-de-Veyrières. Une convention « pour l'utilisation de la prise d'eau brute destinée à la production d'eau potable de la vallée de l'Ardèche » a été signée en juillet 2016 (et faisait suite à une première convention en 1993).

- **Numérian**, opérateur public de services numériques, est aussi un partenaire ancien, sur lequel les services du SEBA s'appuient au quotidien

Anciennement dénommé Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche, Numérian a évolué et met aujourd'hui à disposition du SEBA les outils mutualisés suivants :

- La plateforme GéoArdèche, qui est le support du SIG (Système d'Information Géographique) du SEBA. GéoArdèche est utilisé au quotidien au SEBA puisque s'y trouvent les plans des réseaux eau potable et assainissement collectif, la base de données associée (nature de la canalisation, diamètre, période de pose, etc), des données rattachées à une parcelle (avis technique sur une demande d'autorisation d'urbanisme, dispositif d'ANC, etc). S'y trouvent aussi les documents d'urbanisme des communes.

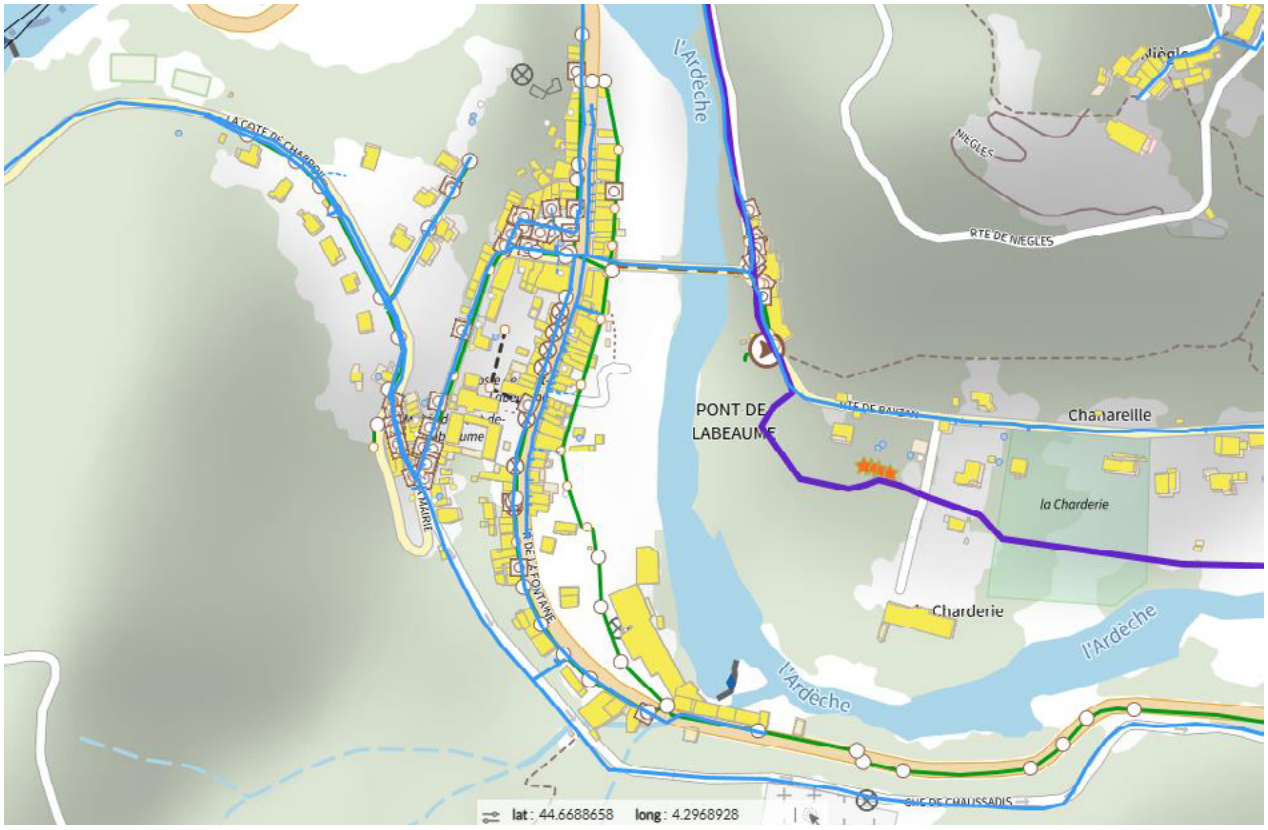
- Pour la mise à jour des données de GéoArdèche et les évolutions opérationnelles de l'outil, un technicien de Numérian est présent chaque semaine dans les locaux du SEBA. En 2025, cela représente 39 jours en présentiel.

- Une solution de gestion des réseaux AEP et EU incluant les fonctionnalités de coupure de réseaux, d'import de plan de récolement, de suivi patrimonial, de génération de statistiques, etc. Cet outil est accessible via GéoArdèche.

- La plateforme « achatpublic.com », utilisée pour la dématérialisation de l'ensemble de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

- Un troisième partenariat s'est fortement noué depuis plus d'un an avec **Territoire d'énergies Ardèche** (anciennement syndicat des énergies de l'Ardèche SDE07).



Exemple de plan issu de GéoArdèche

En effet, depuis le 1er janvier 2025, l'achat de l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'ensemble de sites du SEBA desservis (plus de 160 sites) se fait dans le cadre d'un achat groupé mis en place par Territoire d'énergies.

Par ailleurs, une convention a été signée fin 2025 entre le SEBA et Territoires d'énergies d'Ardèche portant sur la construction d'un réseau bas débit sur le territoire pour les objets connectés. Cette démarche vise à développer des infrastructures de télécommunication et d'objets connectés dans le but d'améliorer le suivi des réseaux, l'optimisation énergétique et la sécurisation des données techniques.

- Enfin un dernier partenariat s'est mis en place avec **Ardèche Tourisme.**

En novembre 2025 une convention de partenariat a été signée, portant sur le partage et l'utilisation des données au service d'un dispositif expérimental d'observation de l'évolution de la consommation en eau liée à l'activité touristique.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Le SEBA acteur du territoire :

- Révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Ardèche

L'EPTB Ardèche (Etablissement Public Territorial de Bassin) porte la révision du SAGE signé en 2012. Il s'agit en effet, 15 ans plus tard, d'actualiser ce schéma afin notamment de mieux prendre en compte les impacts du réchauffement climatique sur les cours d'eau. Au cours de l'année 2025, le SEBA a participé à 5 réunions de travail et 1 bureau de la CLE du SAGE.

- Le développement urbanistique du territoire :

Au-delà des avis techniques (desserte du terrain en eau potable et collecte des eaux usées) remis aux communes à chaque demande d'autorisation d'urbanisme, le SEBA fournit des données aux intercommunalités lors de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, s'il est associé. Cela a été le cas en 2025, dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes du Val de Ligne. Le SEBA a aussi été présent lors de la réunion des Personnes publiques Associées avant arrêt du document.

- La défense -incendie :

Le SEBA participe à la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Les hydrants sont alimentés par le réseau public d'eau potable et l'eau mise à disposition gratuitement. À la demande des communes, le SEBA installe de nouveaux poteaux incendie (13 en 2025). Il réalise également des contrôles des poteaux (débit et pression) toujours à la demande des communes. En 2025, 35 communes avaient signé une convention avec le SEBA pour ce faire. 207 hydrants ont été contrôlés, implantés sur le territoire de 10 communes.

- La qualité de l'eau nécessaire aux activités de loisirs.

La baignade en sud Ardèche demeure une activité de loisirs majeure. À ce titre, la qualité des eaux de baignade est surveillée en ce qui concerne ses paramètres bactériologiques. Le SEBA est associé dans la mesure où une dégradation bactériologique peut avoir pour origine un dysfonctionnement des systèmes d'assainissement collectif ou des installations d'assainissement non-collectif défaillantes. À ce titre le SEBA a participé à la mise en place d'un nouveau profil de baignade (baignade du Grazel à Ruoms) et au suivi de 2 sites de baignade existants (Moulin de l'Alune à Ribes et Peyroche à Labeaume).

- L'accueil de collégiens, lycéens ou étudiants au sein des services du SEBA

Chaque année, des collégiens, lycéens ou étudiants sont accueillis au sein du SEBA, pour des durées allant de 1 semaine à 4 mois. Il peut s'agir de stages de découverte comme de stages faisant partie d'une formation diplômante.

Il est important que notre structure soit connue, en tant qu'employeur du territoire comme en tant qu'opérateur de services publics. Il est tout aussi important que les nouvelles générations puissent découvrir les métiers de l'eau.

En 2025, une étudiante en école d'ingénieur, plusieurs stagiaires « de troisième » et « de seconde » ont été accueillis, ainsi qu'une personne souhaitant un temps de découverte des métiers de l'eau.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

- Les ventes ou achat d'eau à titre marginal

Les caractéristiques géographiques du territoire font que certains quartiers ou maisons plus isolées sont difficilement raccordables au réseau public de la collectivité à laquelle ils sont rattachés administrativement. En revanche ils peuvent parfois être desservis techniquement par le réseau d'une autre collectivité. Il s'agit alors de la meilleure solution technique et économique et elle se traduit par des conventions de vente et d'achat d'eau à titre marginal.

Les volumes d'eau concernés sont faibles (inférieurs à 1% des productions) mais le service rendu à l'usager essentiel.

Le SEBA achète de l'eau à d'autres services publics, pour un volume total de 28 860 m^3 en 2025 Les secteurs desservis sont quartier Peytier à Meyras (à partir de Thueyts), quartier Dugradus à Ucel (à partir d'Aubenas), réseau de Faugères et quartiers Casteljau et Chagnac à Berrias-et-Casteljau, quartiers Chibasse et les Balmelles à Banne (à partir du SISPEC), quartiers Salindre à Labégude et Pont-de-la-Vigne à Fabras (à partir de Prades).

Le SEBA vend de l'eau à d'autres services publics, pour un volume total de 6490 m^3. Les secteurs desservis sont quartier des Granges à Asperjoc, secteur le Chamadou à Saint-Maurice d'Ardèche (Syndicat Olivier de Serres), quartier Escafoulen à Beaumont, quartier les Eyres à Laboule, quartier la Borie à Genestelle, quartiers Champfernal et Martinesche à Prades, enfin quartiers Pont-de-la Pigère et la Prades aux Vans-Brahic.

- La mutualisation de moyens humains

Depuis le 1er octobre 2025, dans le cadre d'une convention entre le SISPEC et le SEBA, notre structure met à disposition du SISPEC un électrotechnicien à raison d'une journée par semaine. La durée de la convention est de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

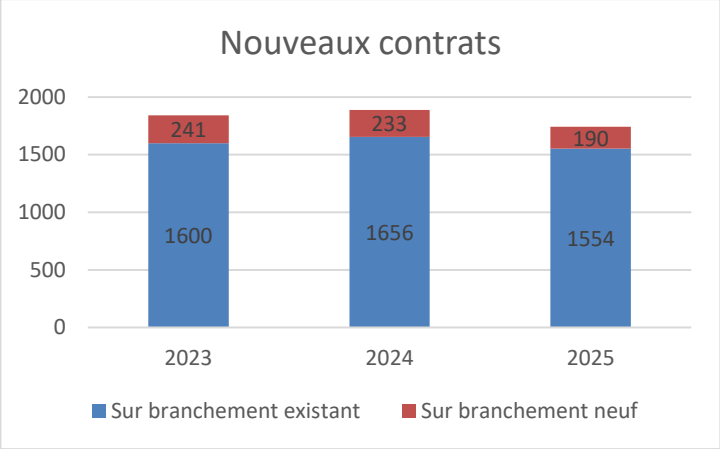
L'EXPLOITATION AU QUOTIDIEN, LA PERFORMANCE DES SERVICES, LES ENJEUX DE CONTINUITÉ DE SERVICE, DE MUTABILITÉ ET D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES USAGERS

Le pôle usagers : des services de proximité

Les contrats d'abonnement aux services

Nombre d'abonnés sur le territoire du SEBA :

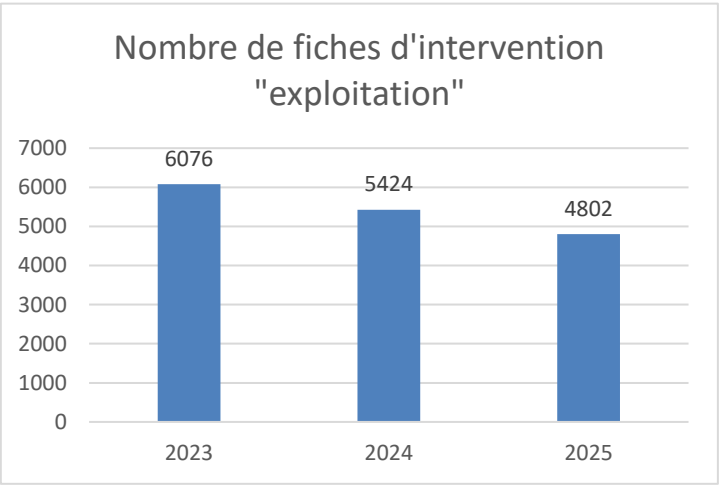
- Eau potable : 27443
- Assainissement collectif : 14981



En 2025, 1554 nouveaux contrats ont été établis sur des branchements existants, dont 71% concernent une desserte en eau et assainissement, et 29% concernent une desserte seulement en eau.

Par ailleurs, 190 nouveaux contrats ont été mis en place suite à création d'un branchement neuf. 35% pour une desserte en eau et assainissement et 65% pour une desserte en eau seulement.

Les « interventions usagers »



Le service relations usagers génère des demandes d'intervention technique liées aux usagers (fuites avant compteur, relevés d'index, égout bouché, renouvellement de compteur…) et les transmettent aux antennes d'exploitation.

En 2025, 4802 « fiches d'interventions usagers » ont été éditées.

Depuis quelques années le nombre de fiches est particulièrement important en raison des campagnes d'équipement des compteurs en radio-relève.

Au-delà de ces interventions, le service relations usagers planifie les contrôles des installations d'assainissement non collectif (1492 interventions) et les contrôles de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif (163 interventions en 2025).

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Les coupures d'eau

Les interruptions de fourniture d'eau programmées (liées à des opérations de maintenance, travaux...) et celles non programmées (casses réseau) qui se déclarent pendant les horaires d'ouverture font l'objet d'un avis de coupure transmis par e-mail et par SMS aux usagers concernés. En 2025, 202 avis de coupures d'eau ont été communiqués aux usagers. Ils concernaient 109 interruptions de la fourniture d'eau programmées et 93 non programmées.

Les consommations anormales

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les accroissements de consommation constatés par le service suite à un relevé de compteur doivent être communiqués à l'usager. En cas de fuite subie par l'usager, un dégrèvement peut être accordé en fonction de critères définis par la règlementation.

Bilan 2025 :

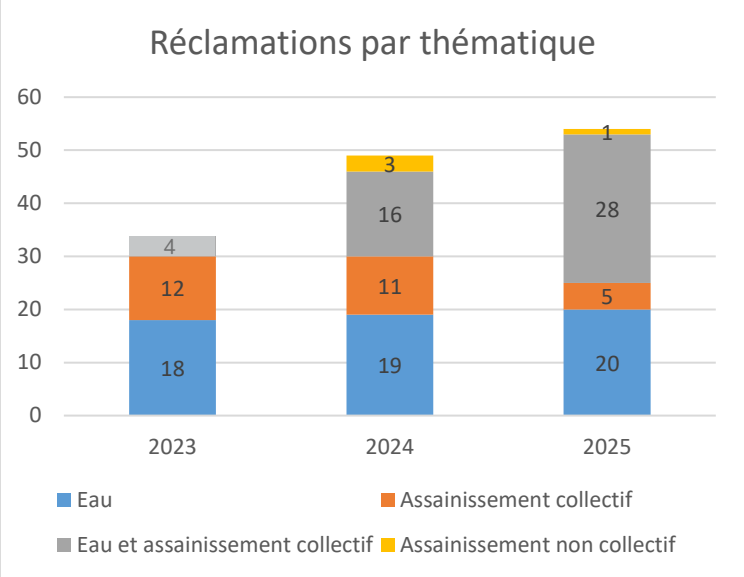
- 152 demandes de dégrèvement reçues (152 en 2024) ;
- 112 acceptées (128 en 2024) ;
- 42471 m³ dégrévés en eau potable (46323 m³ en 2024) ;
- 25972 m³ dégrévés en assainissement (25094 m³ en 2024).

Les réclamations des usagers

Sont considérées comme réclamations les demandes écrites qui font suite à une première réponse du service jugée non satisfaisante par l'usager.

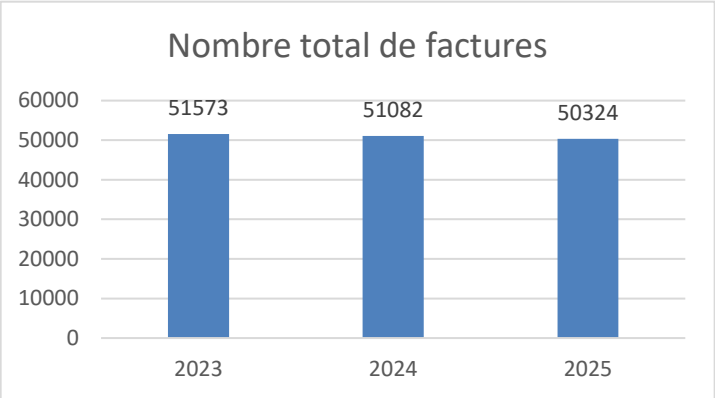
En 2025, 54 réclamations ont été adressées au SEBA, dont 20 concernaient l'eau potable, 5 concernaient l'assainissement collectif, 28 concernaient à la fois l'eau potable et l'assainissement collectif, et 1 concernaient l'assainissement non collectif.

Si, après avoir porté réclamation et reçu une réponse, l'abonné n'est pas satisfait des éléments apportés, il peut saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur est un tiers extérieur au litige. Sa mission est de rechercher une solution en droit et en équité, afin de favoriser une solution à l'amiable du différend entre les parties..

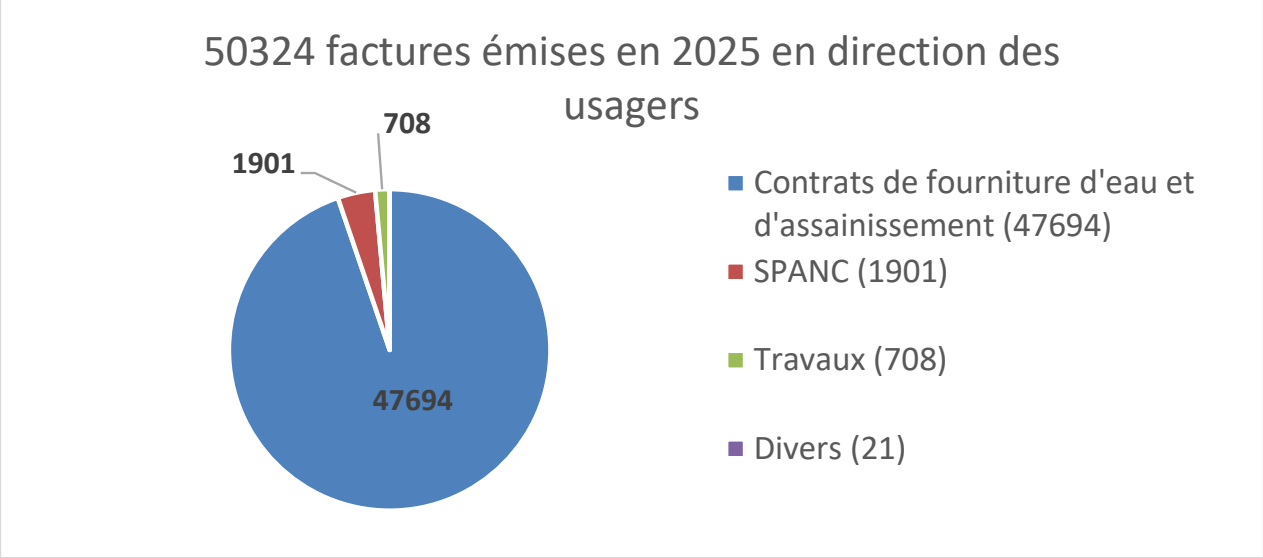


Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

La facturation



Les factures de consommation pour l'eau potable et l'assainissement collectif sont établies le 1er juillet pour la facture intermédiaire (16 453 factures) et le 31 décembre pour la facture de solde (27439 factures). Les usagers ayant fait le choix de la mensualisation ne reçoivent en effet que la facture de solde.



Les 50324 factures représentent une somme totale de 12 395 351,77 € TTC.

Le SEBA met à disposition des usagers plusieurs modalités de règlement :

- Par prélèvement mensuel ou à échéance
- Par TIP auprès du centre d'encaissement des finances publiques
- Par carte bancaire au siège du SEBA ou sur Internet via l'espace abonné
- Par chèque adressé au siège du SEBA et libellé à l'ordre du Trésor Public

A compter de 2027, suite à décision de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les paiements par TIP et chèque ne seront plus possibles.

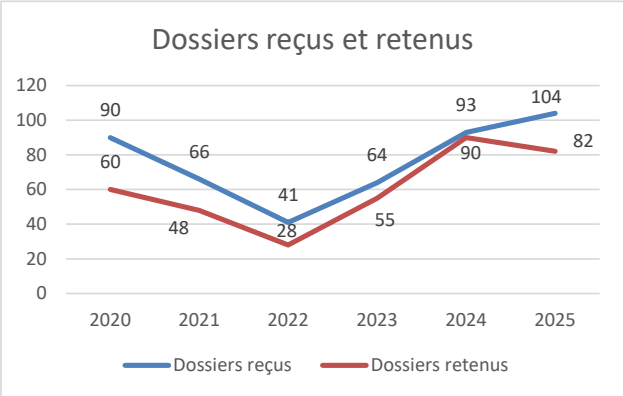
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

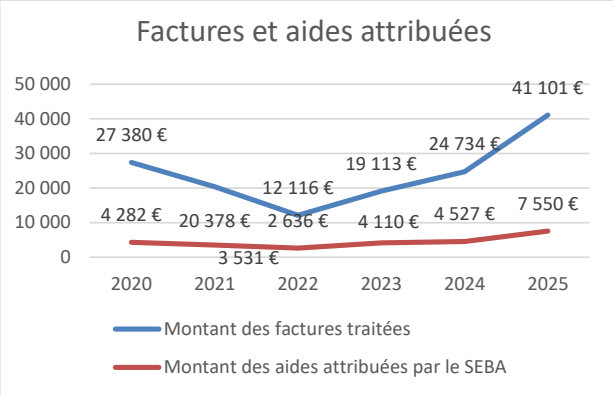
L'engagement solidaire

En partenariat avec les services sociaux du Département de l'Ardèche, le SEBA gère une solidarité sociale pour l'eau dans le cadre du Fonds Unique Logement.

En 2025, 104 dossiers ont été reçus et 82 ont été retenus.
On observe une augmentation significative du nombre de dossiers déposés. Les 41 101 € de facture ont généré 24 032 € d'aides, Département et SEBA cumulés.

Nombre de dossiers reçus	104
Nombre de dossiers retenus	82
Montant total des factures concernées	41101,57€
Montant total de l'aide attribuée par le Département aux bénéficiaires	16481,58€
Montant total de l'aide complémentaire attribuée par le SEBA aux bénéficiaires	7550,62€





Le recouvrement

Le SEBA assure l'encaissement des factures pendant une période de 4 mois suivant leur édition. Au-delà de ce délai, les factures non payées sont transmises à la trésorerie qui assure le recouvrement contentieux.

Toutefois, même au-delà des 4 mois, des opérations de coupure d'eau pour impayés ont lieu, pilotées par la régie de recette du SEBA. Ces opérations, très encadrées par la règlementation, concernent les entreprises et les résidences secondaires.

En 2025, 35 procédures de coupure d'eau ont été initiées dont 9 sont allées jusqu'à l'interruption de la fourniture d'eau.

Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif

La compétence assainissement non collectif (ANC) est assurée sur 55 communes. Le SPANC (service public d'assainissement non collectif) assure les missions de contrôle règlementaire des dispositifs d'assainissement des logements non raccordables au réseau public de collecte des eaux usées :

- pour les installations nouvelles ou réhabilitées : examen de la conception en amont des travaux puis vérification de l'exécution des travaux
- pour les installations existantes : contrôle périodique tous les 10 ans.

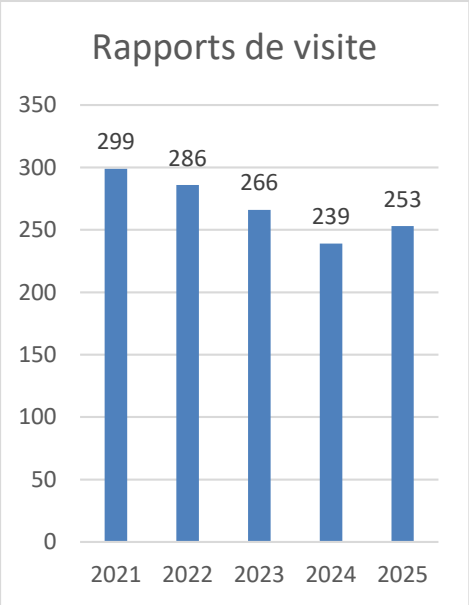
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

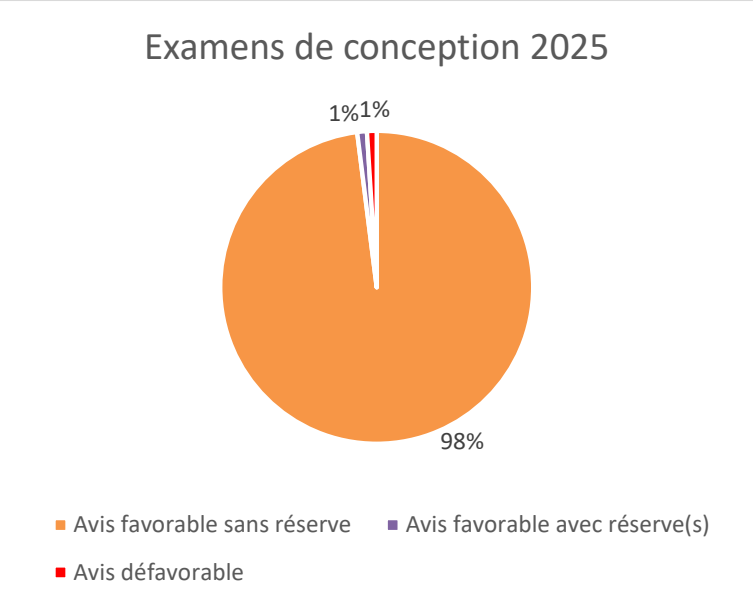
Au-delà de ces missions, le service informe et conseille les usagers et les professionnels (architectes, terrassiers, agents immobiliers...) sur les aspects techniques et règlementaires pour le choix, la mise en place ou le maintien en bon état des dispositifs.

En 2025, le service recense 13 043 installations d'ANC.

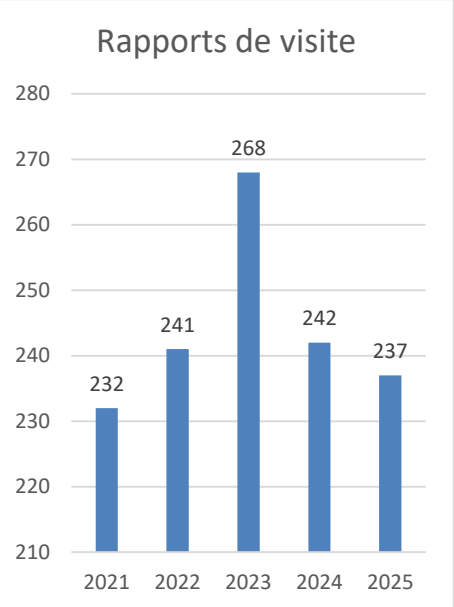
Examens préalables de la conception

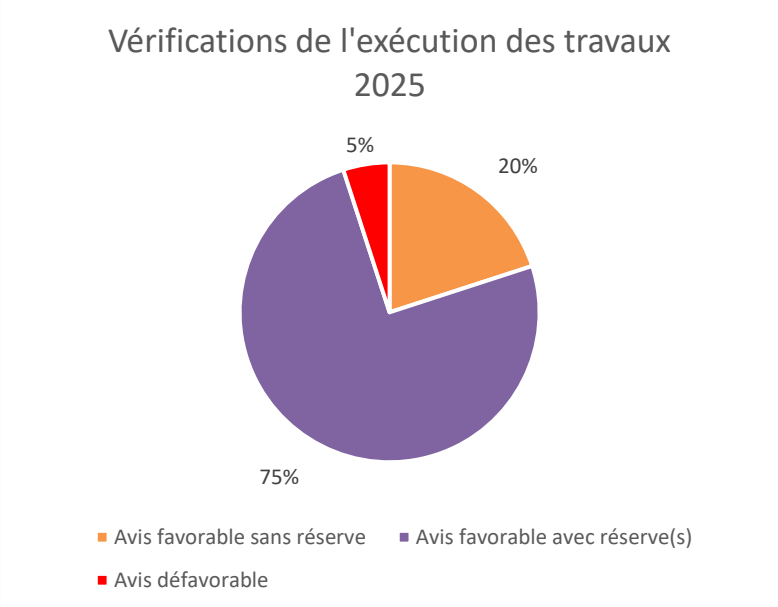
Le service accompagne l'usager dans ses démarches afin de trouver une solution règlementaire adaptée aux contraintes du terrain.





Vérification de l'exécution





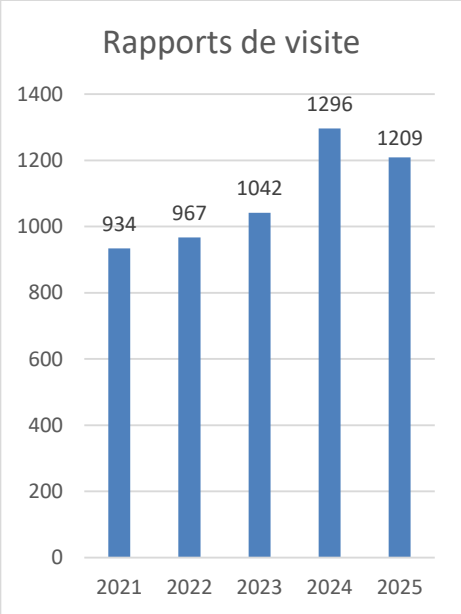
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

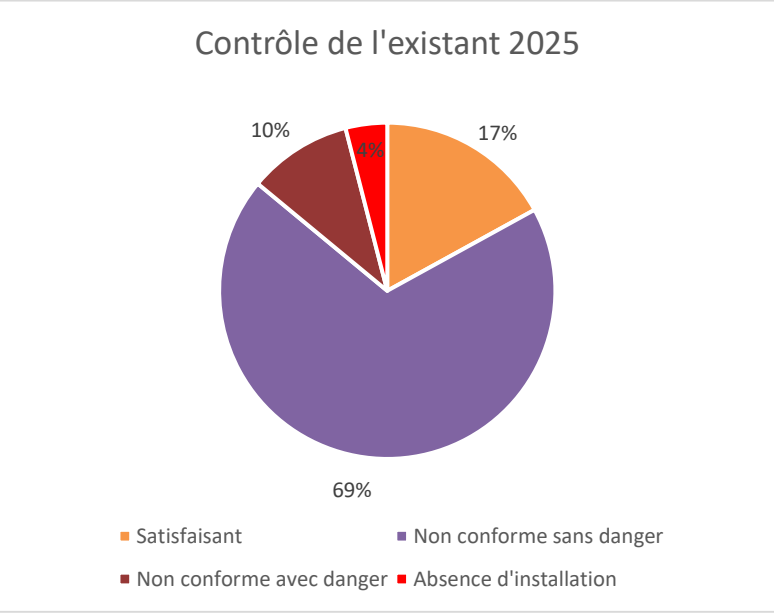
La grande majorité des avis favorables avec réserve est due à l'absence de ventilation sur l'installation au moment du contrôle, celle-ci était souvent installée en toute fin de chantier après finition des façades. Les principaux motifs de non-conformité (avis défavorable) sont des cas de filières ne correspondant pas au projet validé, des situations de non-respect des distances règlementaires par rapport aux limites de propriété ou, dans le cas des régularisations tardives après remblaiement, une impossibilité de vérifier la bonne exécution pour les usagers qui refusent de découvrir le dispositif.

Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

Contrairement à la vérification de l'exécution des travaux, qui évalue la conformité par rapport à la règlementation technique en vigueur, les contrôles des installations existantes ont pour objectif de vérifier principalement leur bon fonctionnement et l'absence de « danger pour la santé des personnes ».

Une installation incomplète mais ne permettant pas de contact avec des eaux usées (par exemple fosse toutes eaux, suivie d'un puisard) sera classée « non conforme sans danger ». Des travaux ne seront obligatoires qu'en cas de vente du logement. En revanche, si un danger pour la santé est constaté, des travaux de mise en conformité sont obligatoires sous 4 ans, voire dans un délai plus court si l'installation est considérée comme absente.

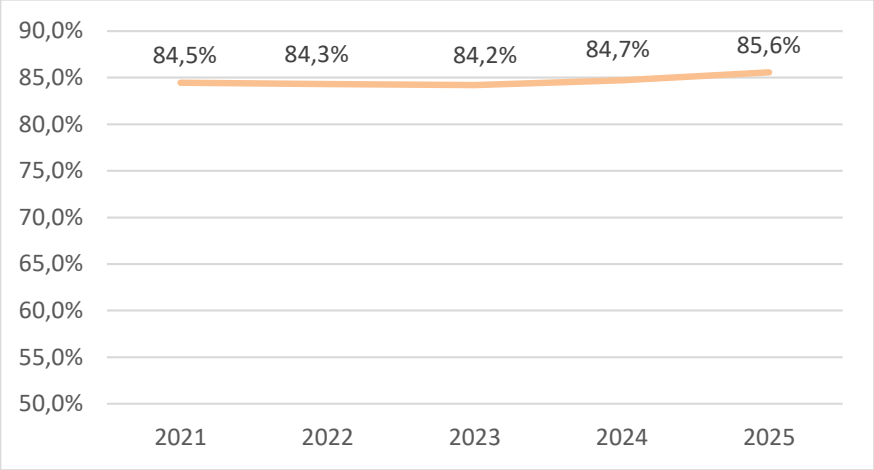




Les motifs de non-conformité fréquemment rencontrés sont l'absence de traitement ou d'évacuation des eaux prétraitées dans un puisard, le sous-dimensionnement significatif du dispositif de prétraitement, l'absence de regard de visite empêchant la vérification du dispositif, et le rejet d'eau simplement prétraitée directement en surface.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Etat du parc contrôlé



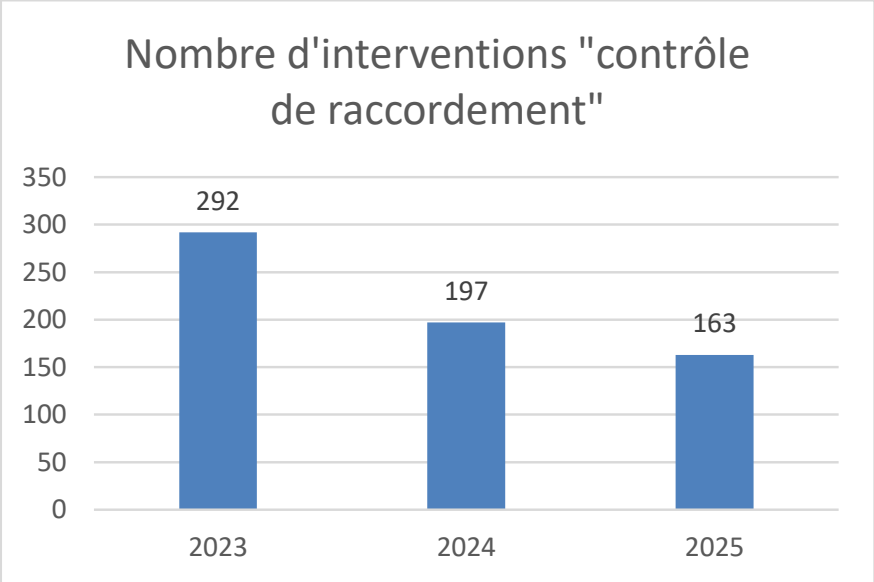
Taux d'installations ne présentant pas de danger

Au 31 décembre 2025, 85,6% des installations ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.

Le contrôle des raccordements à l'assainissement collectif

La règlementation impose le contrôle de la part privée du branchement pour tout immeuble nouvellement raccordé au réseau public d'assainissement collectif. Dans ce cadre, le service « contrôle des installations » intervient pour vérifier notamment :

- que l'ensemble des eaux usées sont raccordées au réseau public
- que les eaux pluviales ou de ruissellement n'y sont pas raccordées
- que les éventuels anciens ouvrages d'assainissement non collectif ne sont pas liés au branchement



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

FOCUS *Service « contrôle » : une nouvelle dénomination*

En 2025, dans le cadre de la réorganisation des services, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a vu ses activités s'élargir aux contrôles de raccordement à l'assainissement collectif. Ainsi le SPANC est désormais devenu le service « contrôle ».

Le service contrôle est constitué de 5 agents : une responsable de service et 4 techniciens.

Les agents du service sont depuis plusieurs années impliqués dans les contrôles de branchement puisqu'ils participaient déjà à ceux-ci en appui du service travaux. Ce type d'intervention nécessite en effet la présence de 2 techniciens pour effectuer des tests d'écoulement avec des colorants.

L'intégration de cette mission, gérée maintenant directement dans ce service, va permettre de rapprocher les procédures de celles des contrôles ANC et de développer une base de données dans une application commune pour une plus grande efficience.

FOCUS *la Régie de recettes*

La régie de recettes du SEBA est constituée de 2 personnes : une régisseuse et une régisseuse suppléante.

Le service intervient sur trois grandes missions :

• La facturation : Le service participe à l'élaboration des délibérations tarifaires. Il intègre et paramètre les tarifs dans le logiciel de facturation.
A partir des variables de facturation (durée d'abonnement, volume consommé, multiples de parts fixes...) enregistrées par le service relation usagers, la régie de recettes génère les factures et assure leur diffusion aux usagers.
Deux grands lots de facturation sont préparés pour les factures intermédiaires (1er juillet) et factures de solde (31 décembre) ainsi qu'une multitude de lots de factures hebdomadaires pour les frais d'accès aux services, les fins de contrat, les contrôles, les travaux...
Chaque année, plus de 50 000 factures sont transmises aux usagers, représentant plus de 12 millions d'euros TTC pour 2025.

• L'encaissement : la régie de recettes assure le suivi du compte DFT (dépôt de fonds au trésor) sur lequel sont déposés les paiements. Chaque jour, les paiements sont pointés et le logiciel de facturation est mis à jour pour le suivi du reste à payer sur chaque facture.
Le service assure le décaissement du compte DFT lorsque cela est nécessaire.
Les situations particulières des usagers sont traitées au quotidien : mise en place d'échéancier, rejets de prélèvement, dossiers d'aide sociale FUL en collaboration avec le Département...

• Le recouvrement : le service met en oeuvre le processus de recouvrement pendant les quatre mois qui suivent l'édition de la facture. Pendant cette phase, ces actions permettent d'encaisser environ 95% des sommes facturées. Au bout du délai de quatre mois, les factures impayées sont transmises à la DGFIP pour la phase de recouvrement contentieux.
Le service assure également le suivi des dossiers individuels pour les situations particulières : surendettement, liquidations judiciaires, usagers décédés...
Après transmission des impayés aux services des Finances Publiques, la régie de recettes continue de suivre le recouvrement en échangeant régulièrement avec la DGFIP et en mettant en place des opérations de coupure d'eau dans le cadre défini par la règlementation.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

En 2025, le service a dû s'adapter à la suppression du service d'envoi des factures mis à disposition par la DGFIP. L'envoi est maintenant effectué par un prestataire de la collectivité. A partir de septembre 2026, le SEBA devra évoluer vers la facturation électronique pour les entreprises.

Enfin, à compter de janvier 2027 ce sont les modes de règlement qui vont évoluer avec la disparition de la possibilité de payer par chèque et par TIP, conséquence de l'arrêt des centres d'encaissement par la DGFIP.

Le pôle exploitation : un pôle de proximité, sur le terrain pour garantir la continuité de service

L'organisation du pôle

Les agents du pôle exploitation sont des agents polyvalents, qui interviennent en matière de production et distribution d'eau potable comme en collecte et traitement des eaux usées domestiques (et non-domestiques pour 7 établissements). Ils sont garants du bon fonctionnement au quotidien des installations, ainsi que de la réalisation des branchements neufs.

Les agents du SEBA consacrent entre 25 et 30% de leur temps de travail à la thématique assainissement (hormis les agents du SPANC qui y consacrent la totalité de leur activité). Le reste du temps est consacré à l'eau potable, production et distribution.

Le pôle exploitation comprend 2 services basés à Largentière que sont le service support au pilotage/maintenance et le service logistique/travaux. Il comprend aussi les trois antennes d'exploitation (équipes « de terrain ») intervenant sur 11 communes pour l'antenne nord (9468 abonnés), 19 communes pour l'antenne centre (9254 abonnés) et 15 communes pour l'antenne sud (8353 abonnés).

Pourquoi une organisation d'astreinte ?

La majorité des interventions se tient durant le temps de travail des agents. Néanmoins, le service étant assuré 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une astreinte est mise en place en dehors des heures de travail. Cinq agents sont d'astreinte du lundi soir jusqu'au lundi matin suivant : trois agents d'intervention (un par antenne), un agent conducteur d'engins (terrassement pour réparer les casses) et un agent de décision (réception des alarmes liées aux dysfonctionnement des ouvrages, réception des appels téléphoniques des usagers ou municipalités et décision de faire intervenir un agent sur le terrain).

En 2025, les interventions en astreinte (hors astreinte de décision) ont représenté 862 heures (1068 heures en 2024). La majorité du volume horaire est consacré à la réparation de fuites, donc le plus souvent durant la période allant du début de l'hiver à la fin du printemps.

La question des données : maîtrise et acquisition en temps réel

Le patrimoine du SEBA est particulièrement fourni (plus de 140 réservoirs, 2 usines de productions d'eau potable, 28 stations de traitement des eaux usées, près de 70 stations de surpression eau potable et autant de postes de refoulement d'eaux usées, près de 300 compteurs de sectorisation, plus de 100 compteurs « gros consommateurs » suivis quotidiennement, etc).

Ces systèmes d'eau potable et d'assainissement sont équipés d'outils de mesure de débit, de pression, de niveaux d'eau dans les réservoirs, d'alimentation en énergie électrique, etc ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Cette acquisition de données, en temps réel, répond à un double objectif :

- Un outil de conduite des réseaux et stations au quotidien et un outil d'aide à la décision afin de proposer et prioriser les investissements ;
- Un outil réactif, indispensable à la continuité de service au bénéfice des usagers. La transmission d'alarmes (défaut d'alimentation d'électricité, niveau bas réservoir, niveau haut cuve poste de refoulement, ...) auprès des chefs d'antenne, des agents de maintenance et de l'agent d'astreinte de décision doit permettre d'agir avant toute rupture de service.

Les données sont transmises par des équipements appelés outils de télégestion (acquisition de données à distance mais aussi interventions possibles à distance).

Les équipements de télégestion sont remplacés en cas de panne mais principalement font l'objet d'un remplacement préventif. Des changements ont aussi été nécessaires en raison de l'arrêt de la 2G à partir de 2026 et pour renforcer la sécurité des communications.

En 2025, le service maintenance a remplacé 14 équipements type LS (télésurveillance autonome, chez les « gros consommateurs » par exemple) et 21 équipements type S550 (poste local de télégestion), remplacés par des équipements type S4W, dont l'IP est sécurisée.

Les antennes d'exploitation, une proximité technique et de terrain avec les usagers

Comme le pôle usagers, les antennes d'exploitation sont en contact avec les usagers des services. Les deux pôles fonctionnent évidemment en étroite collaboration.

Elle se matérialise à travers :

- Le traitement des demandes usagers. Chaque demande fait l'objet d'une « fiche d'intervention », transmise au chef d'antenne à qui il revient d'organiser le travail de l'équipe de l'antenne. En 2025, près de 4800 fiches d'intervention ont été éditées et transmises aux antennes pour l'intervention de terrain (dont une partie en lien avec la mise en place de la radio-relève des compteurs).
- La phase de relève des compteurs, base de la facturation. Les tournées sont organisées par le service relations usagers (via le logiciel Dioptase). Elles sont remises au chef d'antenne qui organise le travail de terrain, en temps et en heures. Les index relevés lors des tournées sont intégrés dans la base de données OMEGA-JVS.
- L'automne 2025 a été marqué par du temps de travail conséquent consacré par les pôles exploitation et usagers, mais aussi le service informatique, pour fiabiliser les passerelles entre les logiciels de relève et celui de gestion des contrats abonnés.

La qualité de l'eau distribuée aux usagers

Il s'agit bien sûr de la première exigence du métier, l'eau étant destinée à la consommation humaine.

La qualité microbiologique de l'eau résulte de points de captage protégés (le périmètre de protection immédiat est clos et sans aucune activité, les activités sont contraintes à l'intérieur du périmètre rapproché), de la désinfection de l'eau, et d'équipements correctement entretenus (lavage annuel de chaque réservoir notamment).
Elle est appréciée à travers les résultats du contrôle réglementaire diligenté par les services de l'Etat (par l'ARS : Agence Régionale de Santé).

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

En 2025, le taux de conformité microbiologique est encore en progression (99,4% de conformité en 2025, 98.8 en 2024).

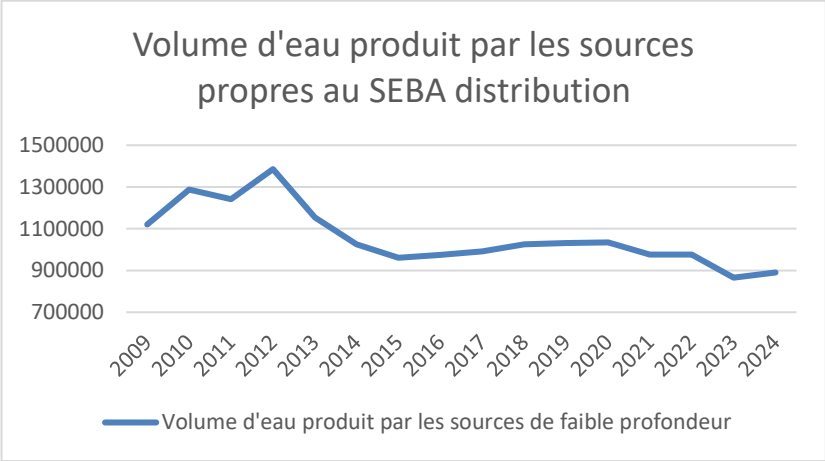
Toujours pour garantir la qualité de l'eau, il est à noter en 2025 le changement de matériaux des filtres à sable de l'usine de production de Pont de Veyrières, qui sont désormais des filtres à filtralite. Ces travaux ont été réalisés en interne, par les agents du service maintenance, et en étroite collaboration avec le prestataire de services d'exploitation de l'usine qu'est la société SAUR. L'étape de filtration est une étape essentielle dans le traitement des eaux de surface.

Les filtres de l'usine de production d'eau potable de Pont-de-Veyrières



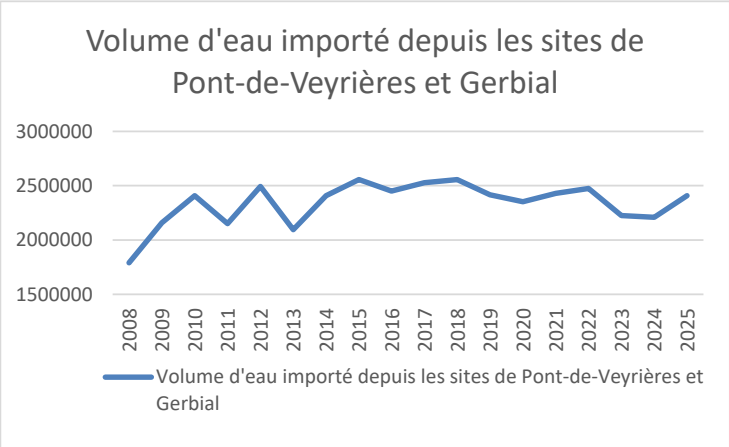
La quantité d'eau produite et distribuée

En 2025, le volume d'eau produit par le SEBA à partir de l'ensemble de ses ressources est de 4 388 409 m³ (contre 4 163 036 m³ en 2024, soit une hausse sensible de 5,4%). Le syndicat est maitre de sa ressource : seulement 28 860 m3 (0,66 %) sont importés, en provenance de territoires hors SEBA.

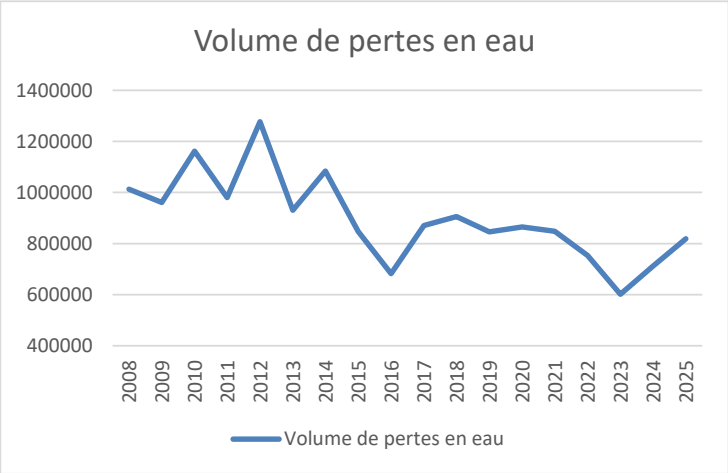


En 2025, les volumes produits sont en légère hausse à hauteur de 982 439 m³.

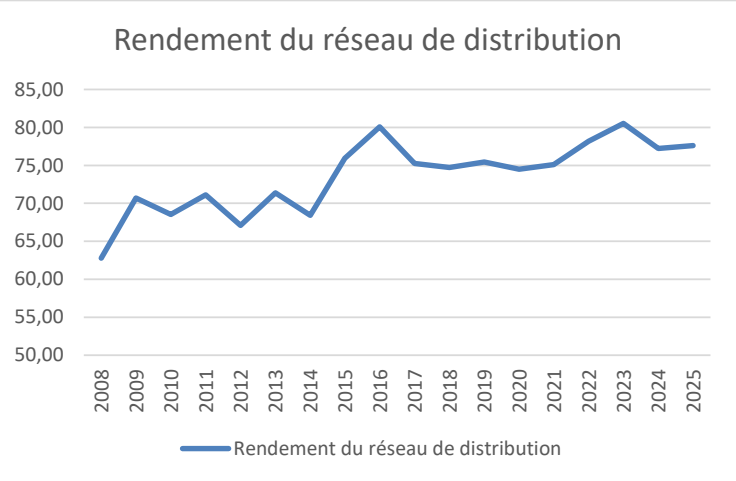
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE



Les prélèvements en eau effectués sur les principaux sites de production de Pont-de-Veyrières et Gerbial ont également augmenté (2 408 028 m³ en 2025 contre 2 235 136 en 2024),



L'augmentation des productions s'explique, pour partie, par l'augmentation des pertes en eau sur le réseau (711 939 m³ en 2024).



Le rendement du réseau de distribution (77,6% en 2025 contre 77,23 % en 2024) est en hausse.

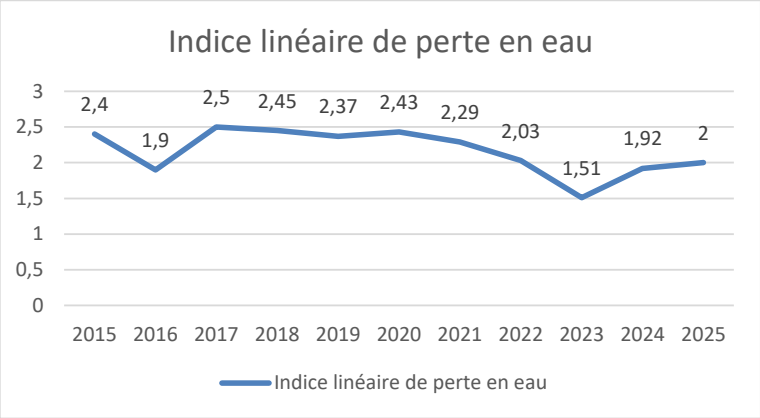
Le rendement du réseau ossature Pont-de-Veyrières – Gerbial s'améliore également à hauteur de 100%.

FOCUS *L'ILP : l'Indice Linéaire de Perte - Quel est l'intérêt de cet indicateur ?*

Pour apprécier la qualité d'un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire le fait que l'eau prélevée arrive à destination avec le moins de pertes possibles), on utilise l'indicateur « Rendement « . Cet indicateur a le mérite d'une _apparente_ simplicité. Mais il traite de la même façon réseaux urbains et réseaux ruraux. Or en zones rurales, le linéaire de réseau en place au regard du nombre d'usagers desservis identique est bien supérieur, ce qui dégrade mécaniquement l'indicateur (plus le linéaire est important, plus le risque de fuites croit).

C'est pourquoi, en zone rurale, l'indice linéaire de pertes est plus pertinent, notamment dans un contexte de comparaison de la performance des services

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

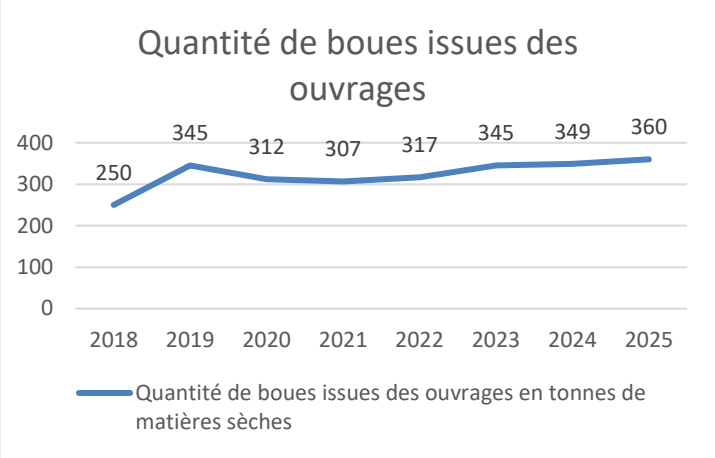


L'indice linéaire de perte, qui calcule le volume perdu par jour par kilomètre de réseau, illustre les efforts constants effectués pour améliorer l'impact environnemental du service rendu.

Cet indice est de 2.0 m³/km/jour en 2025.

La collecte et le traitement des eaux usées

La collecte et le traitement des eaux usées ne bénéficient pas de la noblesse rattachée à la fourniture d'eau potable destinée à la consommation humaine. Pourtant, en termes de santé publique, ils sont tout aussi essentiels. De plus ils jouent un rôle sur la qualité des milieux et des cours d'eau, notamment eu égard aux conditions d'étiage de plus en plus sévères.



Le service repose sur 28 stations de traitement des eaux usées (27 en 2024, avant la mise en service de la station de Prunet). Ce nombre est à mettre au regard du nombre d'abonnés (535 abonnés en moyenne par unité de traitement, ce qui est très faible) Le fonctionnement des stations de traitement des eaux usées est maîtrisé. Il s'apprécie au regard du tonnage de boues produites. Ces dernières sont évacuées dans un centre de compostage agréé.

En revanche la performance globale des systèmes d'assainissement, soit la collecte et le traitement, reste à parfaire. Les réseaux sont impactés par les eaux claires parasites, c'est-à-dire des eaux non chargées de pollution organique et qui n'ont rien à faire dans les réseaux et les stations de traitement. Il s'agit d'eaux de pluie gagnant le réseau via de mauvais raccordements au niveau des immeubles ou d'eaux de nappes ou de ruisseaux entrant dans un réseau de collecte insuffisamment étanche.

Leur recherche (campagnes nocturnes, instrumentation) est un travail de longue haleine, souvent ingrat et peu mis en valeur. Il est pourtant essentiel. En 2025, dans le cadre d'une étude diagnostic poussée du système d'assainissement de Prades-Lalevade, les agents de l'antenne nord d'exploitation et ceux du bureau d'études ont consacré du temps à mieux maîtriser le réseau de Lalevade et engager les premiers travaux.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET LES ACTIONS TOUCHANT AU PATRIMOINE FONCIER SYNDICAL

FOCUS *Missions du Pôle Patrimoine et Investissement*

Le pôle Patrimoine & Investissements a en charge de piloter les investissements (propositions et réalisations) et la gestion patrimoniale du Syndicat.

Il est composé du Bureau d'études interne du SEBA et du service Foncier, représentant 7 agents et 6,1 ETP.

Le pôle joue un rôle stratégique dans le pilotage des investissements, la gestion patrimoniale des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, ainsi que dans la gestion foncière et le suivi des études structurantes.

Le pôle intervient sur des thématiques variées nécessitant à la fois des compétences techniques, administratives, financières et réglementaires. L'organisation du pôle permet une bonne complémentarité entre les agents du bureau d'études interne et du service foncier. Les échanges avec les autres pôles, notamment Finances, Développement et Grands Projets ou encore les services d'exploitation ou le service Usagers, montrent une réelle transversalité dans la conduite des projets.

Le service foncier

Le service foncier occupe un rôle important dans la vie quotidienne des services de l'eau et de l'assainissement du SEBA.

L'avancement des projets et leurs réalisations se concrétisent par des acquisitions foncières, permettant d'implanter de nouveaux équipements, mais également par la rédaction des actes de servitudes pour les passages de conduites en terrains privés ou la mise en place des périmètres de protections des nombreuses ressources d'eau potable du syndicat.
Par ailleurs, le service foncier s'occupe aussi de la gestion de l'ex-domaine ferroviaire appartenant au SEBA sur lequel est implanté le réseau ossature (axe vital pour la desserte en eau potable du Sud Ardèche) de la compétence « Production et vente d'eau en gros » et notamment de suivre l'établissement des « voies vertes » (en lien avec le Bureau d'études) des communautés de communes par convention avec le SEBA afin de préserver le patrimoine de celui-ci. Cela représente environ 65 kms de voies.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Faits marquants de l'activité du service en 2025 :

• Elaboration et mise en place du nouveau marché (pluriannuel) d'entretien, maintenance et surveillance de l'ancienne plateforme ferroviaire et petits travaux de maçonnerie et abattage/ élagage d'arbres (marché réservé aux entreprises adaptées et aux structures d'insertion par l'activité économique).
• Fin de suivi des travaux de la « voie verte » sur la partie Communauté de communes Val de Ligne.
• Etablissement de la « voie verte » sur la partie Communauté de communes Berg et Coiron dont le suivi du déferrage voie ferrée de Saint-Germain à Pons et le suivi des premiers travaux.
• Achat d'un bien immobilier à Lalevade d'Ardèche à destination de l'équipe de l'antenne nord d'exploitation (et études annexes : charpentes, etc...).
• Le service est de plus en plus interpellé par les riverains de l'ancienne plateforme ferroviaire pour des questions d'entretien des abords de la propriété du SEBA (risque incendie, arbres, élagages etc...).

Gestion courante du service :

• Servitudes de passage : 60 actes envoyés aux propriétaires dont 53 retours signés et publiés à la publicité foncière pour un montant total d'indemnités versées de 15 332 €.
• Acquisitions : 4 dossiers ouverts dont 2 ont abouti à la signature d'un acte (1 notarié / 1 administratif rédigé par le SEBA), dont achat du bâtiment à Lalevade d'Ardèche et acquisition à Prunet.
- Cessions : 9 dossiers ouverts dont 3 ont abouti à la signature d'un acte
(3 actes administratifs rédigés par le SEBA), pour un montant encaissé de 12 090 €.
- Conventions d'autorisation d'occupation du domaine public syndical : 3 conventions signées à titre gratuit (Ardèche-Drôme-Numérique/Enédis/Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche).
- Bornages : 2 bornages signés.
- Demandes liées à l'ex plateforme ferroviaire (entretien, élagage, accès etc...) : 13 demandes.

Amélioration du service :

• Création d'un tableau de suivi des conventions d'autorisation d'occupation du domaine public avec numérisation d'une partie des conventions et classement.
• Création de la liste « patrimoine foncier » du SEBA qui donne la liste des parcelles appartenant au SEBA et reprend toutes les divisions de parcelles de la voie ferrée et ventes de parcelles par le SEBA.

Ces deux tableaux servent également au service Finances pour l'encaissement des redevances et la mise à jour de l'inventaire. L'ensemble de ces dossiers a démarré en 2025 mais le suivi des dossiers peut s'étaler sur plusieurs années. L'accélération du déploiement de la fibre optique sur le territoire du SEBA (signature d'une convention globale sur la propriété du SEBA) engendre une augmentation des demandes (autorisation, contrôle avant travaux, suivi des travaux etc...) pour le Service foncier et le Bureau d'étude du SEBA. Le service assure la rédaction des actes de servitude en interne et fait appel à des cabinets de rédacteurs juridiques ou notaires pour les autres actes.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Le service Bureau d'études

Les activités du service Bureau d'études :

Le service prépare les nombreuses consultations d'entreprises (bureau d'études extérieurs, travaux, prestation de services etc...) en produisant les cahiers des charges : CCTP (cahier des clauses techniques particulières), PO (programme d'opération), etc... en lien avec la cellule « commande publique » du SEBA.

Le bureau d'études assure pour de nombreux dossiers la maîtrise d'oeuvre complète des travaux de renouvellement, d'extension ou de renforcement des réseaux (AEP et EU). Cela représente pour 2025 18 dossiers.

Dans ce cadre, il assure la définition du besoin, la proposition aux élus, l'élaboration des Avant-projets et Projets. Pour les phases de consultation, d'analyses des offres, la préparation des marchés de travaux et des ordres de service il travaille en lien avec la cellule commande publique. Le travail se poursuit avec une phase importante de suivi des travaux et de réceptions après réalisation.

Dans le cadre de missions confiés à des bureaux d'études extérieurs, le service assure le suivi de ces missions afin de faire respecter les exigences de qualité et de réalisation des travaux que le SEBA a mis en place depuis de nombreuses années.

En 2025, le bureau d'études du SEBA a engagé :

- en eau potable 4 711 200 € HT d'études et de travaux représentant 74 % des crédits votés par le SEBA ;
- en assainissement collectif 1 275 315 € HT d'études et de travaux représentant 65 % des crédits votés par le SEBA.

Les travaux d'investissement s'accompagnent de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat (au titre de la DETR) et du Département pour lesquelles des dossiers doivent être présentés et déposés. Cela représente pour 2025 :

- 8 dossiers de demande de DETR
- 16 dossiers auprès de l'Agence de l'eau

Durant l'année 2025, le bureau d'étude a contribué à l'élaboration et l'approbation du contrat Eau-Climat signé avec l'Agence de l'Eau pour la période 2025-2028 en lien avec le Pôle Développement et Grands Projets.

Dans le cadre de ses activités en lien avec les financeurs, le bureau d'étude du Seba participe aux opérations de soldes des dossiers de subventions. En 2025, le SEBA a fait l'objet d'un contrôle par un organisme diligenté par l'Agence de l'eau afin de vérifier la bonne utilisation des subventions. Cela représente un travail important en lien avec le service financier (plusieurs jours).

Tout au long de l'année le bureau d'études du SEBA est en relation avec la régie d'exploitation sur divers sujets comme :

- la réalisation de modélisation de réseaux afin de connaitre les capacités hydrauliques des réseaux ;
- des problématiques particulières sur des réseaux existants tant en eau potable qu'en assainissement collectif : baisse de pression, débit, pompage, refoulement des réseaux d'assainissement, etc...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

L'accompagnement des communes adhérentes : Fournir une assistance technique

Les avis techniques produits par le SEBA :

En 2025, 419 avis techniques relatifs à des certificats d'urbanisme (175), des déclarations préalables de travaux (40), des demandes de permis de construire (198) ou de permis d'aménager (6) ont été instruits et transmis aux communes.

Accompagner le développement urbanistique :

Le bureau d'études du SEBA a également accompagné les communes en produisant 4 Avant-Projets Sommaires relatifs à des travaux d'extension des réseaux, afin de leur apporter des éléments techniques et financiers d'aide à la décision de leur développement urbanistique.

Lorsque les communes souhaitent donner suite afin de permettre de nouvelles constructions, elles apportent au SEBA un cofinancement à hauteur de 50% des travaux relatifs au réseau principal. En effet elles disposent d'outils règlementaires ou jurisprudentiels pour financer cette contribution : taxe d'aménagement, Projet Urbain Partenarial...

Dans ce cadre, le SEBA a réalisé 599 793 € HT de travaux d'extension et de déplacement de réseaux d'eau potable sur 8 communes représentant environ 1 555 mètres linéaires, et 16 639 € HT de travaux d'extension et de déplacement de réseaux d'assainissement sur environ 25 mètres linéaires sur 1 commune.

Par ailleurs, des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement ont démarré fin 2025 préalablement à des travaux de voirie et d'aménagement sur la commune de Lalevade d'Ardèche (entrée sud). Ces travaux préalables à opération de tiers publics sont estimés à 410 000 € HT pour l'eau potable et l'assainissement.

Enfin le SEBA accompagne les communes pour la mise à la cote des ouvrages (bouches à clé, regards, tabouret de branchement et regard compteur d'eau potable) dans le cadre des travaux de voiries : établissement de convention, repérage, travaux préalables etc...

Les principales réalisations en eau potable concernent :

- Schéma directeur PDV et « Moyenne vallée de l'Ardèche » Approbation, programme travaux, phasage et calendrier de mise en oeuvre.
- Pour le secteur Hautes Cévennes, mise en service du nouveau réservoir de 600 m3 sur le haut de Meyras permettant l'abandon de la prise d'eau dans la rivière Fontaulière (et les conduites associées) et la desserte du secteur par l'eau de l'usine de Pont-de-Veyrières.
- Mise en oeuvre de la procédure de mise en conformité des captages d'eau potable pour la ressource « Peyradier » sur la commune de Sanilhac et poursuite des procédures entamées. Ces opérations s'étalent généralement sur plusieurs années.
- Complément au traitement existant des eaux de captage de Sémolines : création d'une cuve de stockage de 5m3.
- Le renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de Grospierres (quartier Comps et Tourasse), Pont de Labeaume (quartier Réjus), Saint Alban Auriolles (quartier Bizac), Ribes (quartier Le Puech), Saint Privat (quartier Aspres), Vals les Bains (quartier Les Fabres), Bérrias et Casteljau (quartier Serre de Grange), Lalevade d'Ardèche (quartier Allée de vals), Rocles (quartier Le Jal), Uzer (quartier Berjoux), Montréal (village), Banne (quartier Eglise-le Fort), Ruoms (quartier Espedes), Meyras (en lien avec le nouveau réservoir).
 Ces opérations sont menées dans le cadre de la lutte contre les fuites, de la suppression des conduites en acier et dans l'optimisation du réseau.Au total 9,5 km linéaires de réseau ont été concernés.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

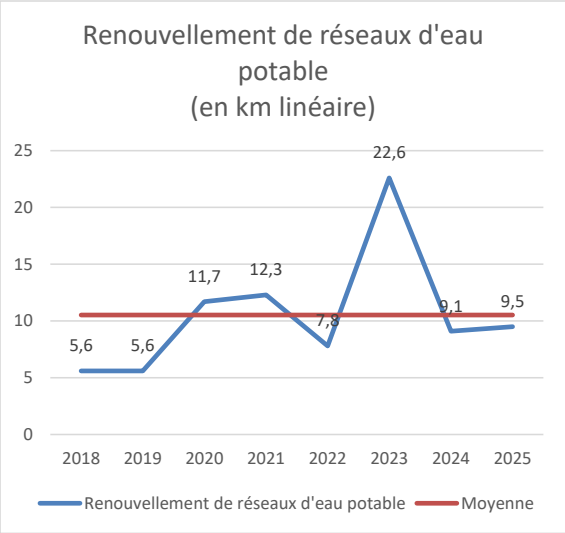
Les principales réalisations en assainissement concernent :

- L'approbation du diagnostic du système d'assainissement de Prades-Lalevade : programme travaux, phasage et calendrier de mise en oeuvre.
- La protection provisoire deuxième partie du poste de refoulement en bordure d'Ardèche située sur la commune de Pradons (système d'assainissement de Chauzon et Pradons).
- Les travaux de renouvellement d'assainissement suite au diagnostic des réseaux sur Rosières (quartiers le Grillou, Avenue André-Jean, Rue Champ Régis, Impasse Gerbaudy et croisement Balbiac) et sur Ruoms (quartiers René Cassin et Super U).

Ces opérations sont menées dans le cadre de la lutte contre les eaux claires parasites et les exfiltrations des eaux usées pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.
Au total 680 mètres linéaires de réseau ont été concernés

- Le renouvellement du réseau d'assainissement sur la commune de Vals Les Bains (quartier Faubourg d'Antraigues) suite à un effondrement sur environ 115 mètres linéaires.

L'impact des réalisations en eau potable

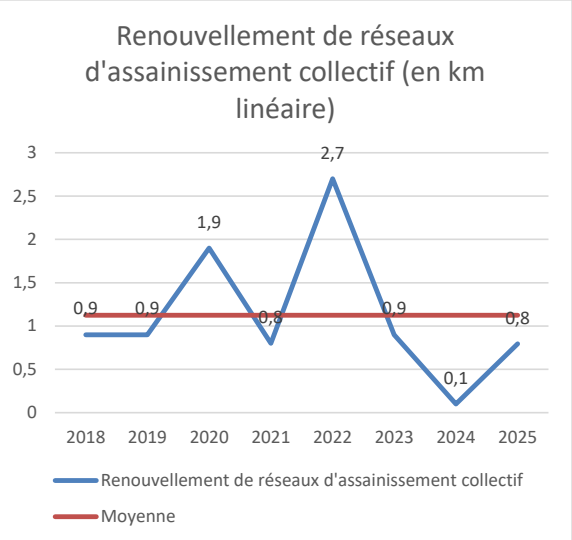


La desserte en eau potable des habitations s'est largement développée avant et après-guerre (avant 1965), représentant environ 60 % du linéaire des conduites. Les conduites de l'époque en « fonte grise » sont plus cassantes et entrainent de nombreuses fuites.

Dépourvues de revêtements intérieurs, elles peuvent également être à l'origine de phénomènes dits « d'eaux rouges ». Aussi le renouvellement des réseaux d'eau potable fait figure de priorité pour le SEBA. Le rythme est d'environ 10,5 km de renouvellement par an depuis 2018 (soit un renouvellement de 1% du patrimoine chaque année).

Les branchements propres à chaque immeuble sont systématiquement renouvelés lorsque la conduite principale l'est.

L'impact des réalisations en assainissement



Outre les centres bourg dotés en leur temps de réseaux d'assainissement unitaires, voire de canaux maçonnés dont on trouve encore trace dans le patrimoine, les réseaux de collecte d'assainissement collectif se sont largement développés entre 1980 et 2000.

Ces réseaux font maintenant l'objet de diagnostics de réseaux qui permettent de cibler et de localiser les conduites à l'origine d'exfiltration de pollution vers le milieu, ainsi que les infiltrations d'eaux parasites dans le système d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

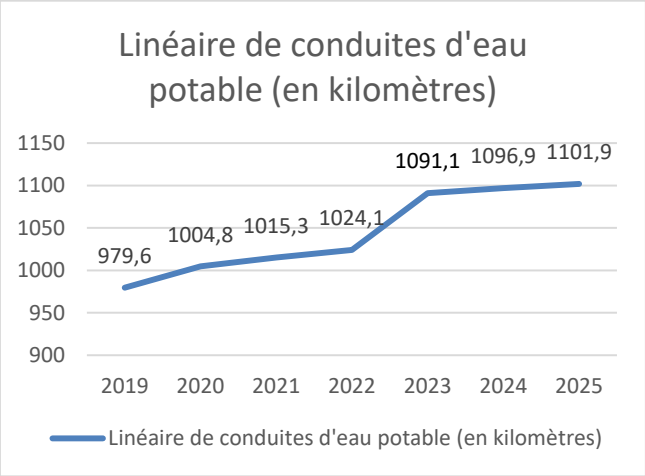
Ces volumes d'eaux claires parasites ont un impact à la fois sur la qualité du traitement, en raison de la dilution de la pollution, et sur le coût du traitement, en raison du surcoût électrique dans la chaîne de traitement engendré par l'augmentation du volume traité.

Le taux moyen de renouvellement annuel est d'environ 0,4 % soit1,1 km depuis 2018.

Assumer des réseaux importants

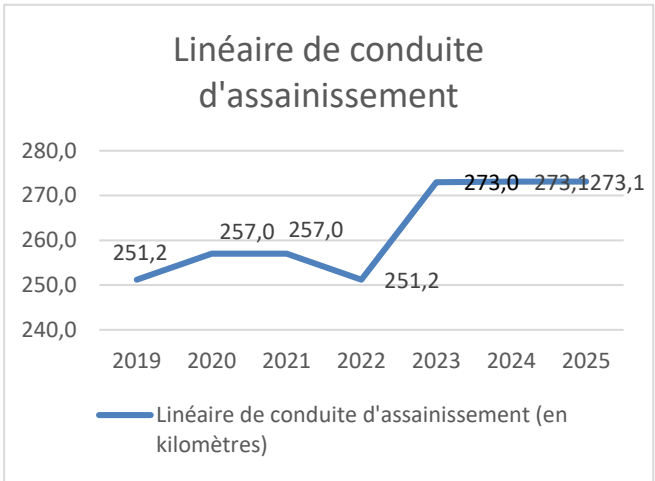
Le sud Ardèche se caractérise par un nombre conséquent de lieux de production d'eau potable, ainsi qu'un linéaire de conduites important. Après une hausse importante en 2023 due à l'adhésion de Joyeuse, le patrimoine de canalisations (hors branchements) a cru de 5,8 km en 2025. Le coût de l'installation et de l'entretien des réseaux et des équipements pour desservir l'ensemble des villages et des hameaux du SEBA est élevé au regard de la faible densité de population.

En outre, le SEBA gère aussi la structure du réseau ossature Pont-de-Veyrières/Gerbial comprenant :



• Deux stations de production d'eau potable : l'usine de traitement dite de Pont de Veyrières (située au nord du Syndicat) et l'usine de traitement de Gerbial (située au sud du Syndicat).

• Le réseau ossature pour un linéaire de 88 km (diamètre compris entre 800 mm et 200 mm)



Nous constatons une forte hausse en 2023 due à l'adhésion de la commune de Joyeuse à la compétence « assainissement collectif » dans une moindre mesure du nouveau réseau de Prunet.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

LES SERVICES RESSOURCES DU SYNDICAT : RESSOURCES HUMAINES, INFORMATIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ARCHIVES, FINANCES

L'état des finances du SEBA

L'état des finances de notre structure en fin d'exercice 2025 s'apprécie à travers la synthèse des résultats. Ces derniers sont présentés ci-dessous.

RESULTATS / VUE PAR SECTION

Par Section	Résultat d'exécution en (€)	Résultat de clôture en €
Fonctionnement	2 934 016,10	10 277 798,05
Investissement	– 2 392 863,06	– 1 991 521,67
TOTAL	**+ 541 153,04**	**8 286 276,38**

RESULTATS / VUE PAR BUDGET

Par Budget	Résultat d'exécution en (€)	Résultat de clôture en €
Budget Principal Gestion Générale	181 968,87	0
Budget Annexe Eau Potable	- 693 638,86	4 924 638,86
Budget Annexe Assainissement	1 052 823,03	**3 361 887,28**
TOTAL	**+ 541 153,04**	**8 286 276,38**

INDICATEURS FINANCIERS

- Excédent Brut d'Exploitation = 6,6M€ (Recettes vs Dépenses de gestion courantes)
- Epargne brute (6M€) => couverture confortable de la dette
- Epargne nette (4,2 M€) => bonne capacité d'autofinancement
- Depuis 2024 => Baisse du besoin de financement
- Fonds de roulement = 8,3M€ en 2025 (fort redressement depuis 2021)
- Trésorerie moyenne sur 2025 : 4 660 137 €
- Encours de dette au 31/12/2025 = 22,3 M€
- Patrimoine (ACTIF) ~ 130 M€

Il est à noter :

- Un encours de la dette qui a diminué en 2025 (baisse de 1,9 millions d'€ au cours de l'année- Extinction complète en 2062) ;
- Une situation satisfaisante de trésorerie, très chahutée depuis 2022, mais qui en 2025 s'est stabilisée à un niveau satisfaisant eu égard aux besoins de la structure. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser une ligne de trésorerie.

En conclusion, le SEBA présente une situation globalement saine de tous les indicateurs financiers, une trésorerie solide, une épargne reconstituée, une dette maitrisée et une capacité d'autofinancement rétablie.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

FOCUS *Impayés, admissions en non-valeur et créances éteintes*

Les abonnés aux services publics, en contrepartie du service rendu, s'acquittent de la redevance. A la redevance acquittée au bénéfice du SEBA pour couvrir ses charges, s'ajoutent des redevances collectées pour le compte de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que la TVA.

RECAPITULATIF DE LA FACTURATION ET DU RECOUVREMENT

ANNEE	MONTANT FACTURES	MONTANT IMPAYES	% IMPAYES	MONTANT PAYES	% RECOUVREMENT	% RESTE NON RECOUVRE
2018	11 981 360,05	756 726,31	6%	629 405,42	83%	1,1%
2019	13 712 846,41	739 404,10	5%	599 965,08	81%	1,0%
2020	13 176 859,27	957 849,40	7%	768 372,21	80%	1,4%
2021	13 187 190,90	593 166,03	4%	446 504,20	75%	1,1%
2022	14 984 230,57	663 229,51	4%	439 169,59	66%	1,5%
2023	16 648 487,61	805 519,72	5%	553 983,90	69%	1,5%
2024	17 317 341,08	851 165,17	5%	495 268,92	58%	2,1%
2025	17 666 112,90	621 571,37	4%	307 644,71	49%	1,8%
CUMUL	118 674 428,79	5 988 631,61	5%	4 240 314,03	71%	1,5%

Les services du SEBA puis ceux du Trésor Public d'Aubenas recouvrent les sommes (voir plus avant dans le rapport). Certaines sommes ne sont pas acquittées dans les délais mais les services travaillent de conserve à réduire au maximum les sommes. Il est satisfaisant de noter qu'au bout de quelques années, le **taux d'impayés** est proche de 1% donc très faible.
Les **admissions en non-valeur** et les **créances éteintes** concernent des factures ou titres de recettes qui n'ont pas pu être recouvrés auprès des usagers, malgré les démarches engagées par le comptable public.

L'admission en non-valeur intervient lorsque le recouvrement d'une créance apparaît compromis ou impossible, par exemple en raison de l'insolvabilité du débiteur, d'une adresse inconnue ou de l'échec des différentes procédures de recouvrement. La collectivité décide alors, sur proposition du comptable public, d'apurer cette créance dans ses comptes. **Cela ne signifie toutefois pas que la dette est juridiquement annulée : si la situation du débiteur s'améliore, le recouvrement peut encore être poursuivi.**

À l'inverse, une **créance éteinte** correspond à une créance dont le recouvrement est **définitivement impossible**, notamment à la suite d'une décision de justice dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective. Dans ce cas, la collectivité ne peut plus engager de poursuites pour récupérer la somme.

Sur la base de nos CFU2025 :

- Pour le Budget ASSAINISSEMENT :

 - Admission en non valeurs (ANV) = 29 548.61 €
 - Créances éteintes (CE) = 14 500.36 €
 - Recettes nettes de gestion courante = 5 008 606.24 €
 - **Les ANV et CE représentent 0.88% de nos recettes courantes sur le budget Assainissement.**

- Pour le Budget EAU POTABLE :

 - Art.6541 : Admission en non valeurs (ANV) = 47 836.83 €
 - Art.6542 : Créances éteintes (CE) = 19 746.13 €
 - Recettes nettes de gestion courante (R) = 12 974 093.97 €
 - **Les ANV et CE représentent 0.22% de nos recettes courantes sur le budget Eau Potable.**

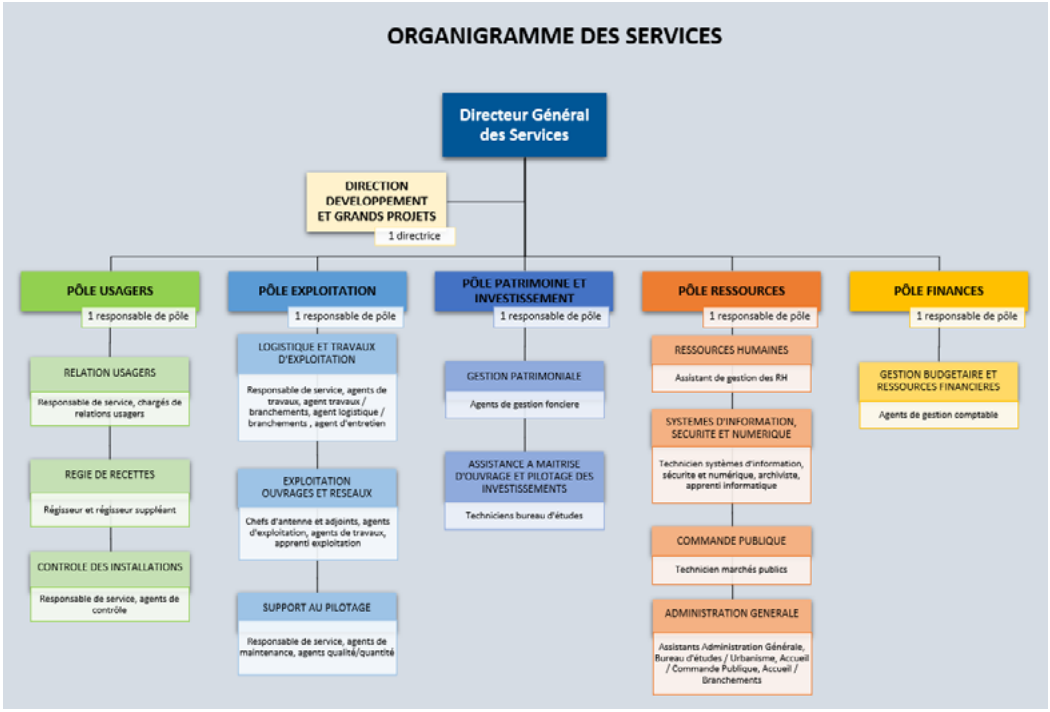
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

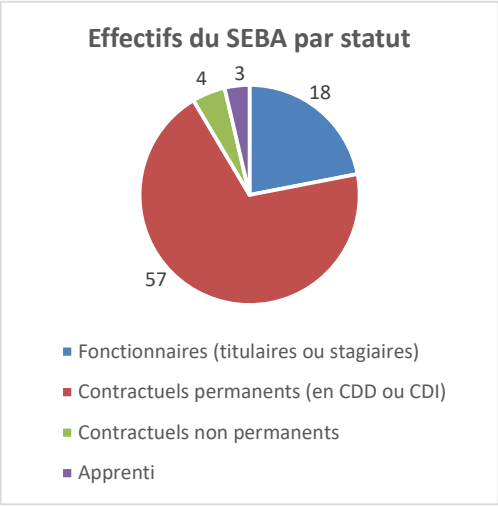
Les ressources humaines

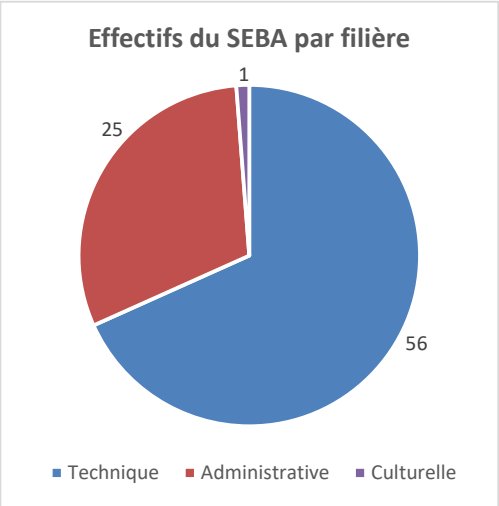
Suite à la nomination d'un nouveau Directeur Général des Services au printemps 2025, une réorganisation des missions et des services du Seba s'est progressivement mise en place dans le courant de l'été 2025 avec le vote de nouveaux organigrammes :

Au 31 décembre 2025, le SEBA emploie 78 agents (75,3 ETP), 1 chargée de mission temporaire et 3 apprentis (en informatique, finances et exploitation). Au cours de l'année, treize agents ont intégré le SEBA et douze en sont partis.

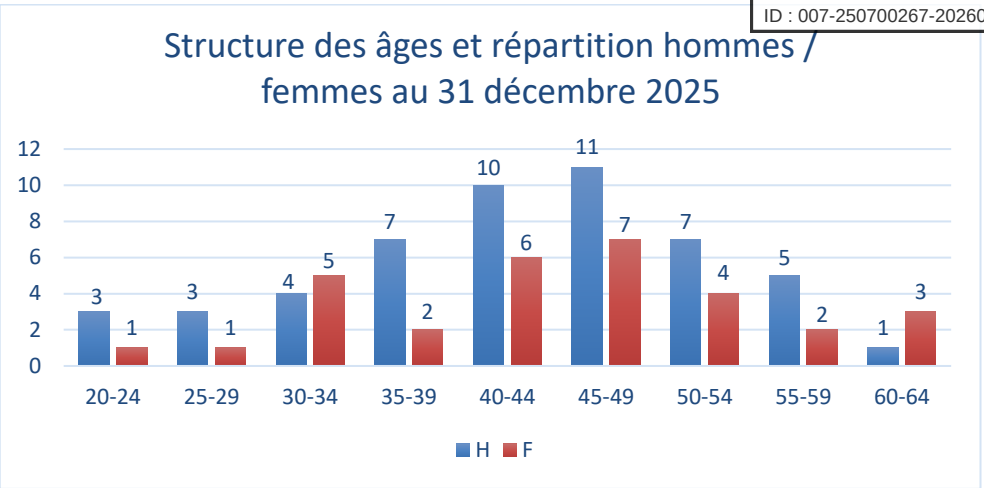
Répartition des effectifs







Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE



Au 31 décembre 2025, le SEBA compte 51 hommes et 31 femmes. Chaque année, le service ressources humaines calcule l'index de l'égalité professionnelle femmes/hommes pour l'année. Fondé sur quatre critères, cet index est décomposé de la manière suivante :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles
- Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

En 2025, le SEBA a obtenu la note de 98 points sur 100, identique à 2024 (suite à une modification rectificative et à ce qui avait été annoncé dans le précédent rapport d'activités).

Même si le résultat global est très satisfaisant, le Seba reste vigilant quant aux disparités salariales dans sa politique de ressources humaines.

FOCUS *Les mesures prises au Seba en période de forte chaleur*

Depuis plusieurs années, des mesures organisationnelles particulières ont été mises en place afin d'anticiper et de limiter les risques liés à l'exposition à la chaleur :

- Un protocole horaire a été créé pour adapter les horaires de travail et de pause repas des agents de terrain en cas de forte chaleur ;
- Les agents disposent de véhicules climatisés, utilisés lors des déplacements mais également pour permettre aux agents d'effectuer des pauses au frais lorsque les conditions météorologiques l'exigent ;
- Des vêtements de travail spécifiques, comme des tee-shirts respirants (aux couleurs du Seba et aussi en « haute visibilité ») et des pantalons de travail « léger été » ont été achetés en complément des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires (comme les casques anti-bruit, lunettes et gants...etc) ;.
- Les différentes antennes du Syndicat ainsi que les gros ouvrages comme les stations d'épuration, réparties sur l'ensemble du territoire du Seba, sont situées à proximité des secteurs d'intervention et disposent tous de réfrigérateurs permettant aux agents de s'approvisionner facilement en eau potable fraîche tout au long de la journée ;
- En complément de cette organisation, des packs d'eau sont systématiquement mis à la disposition des équipes, afin qu'elles puissent s'hydrater régulièrement tout au long de leurs interventions, conformément aux recommandations de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

La commande publique

En 2025, le SEBA a conclu 45 marchés publics : en hausse par rapport à 2024 en raison de nombreux marchés de fournitures ou de services liés à exploitation, arrivant à échéance en cours d'année.

Marchés publics conclus

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
55	78	79	78	71	44	28	45

L'ensemble des décisions prises par le comité syndical et le bureau syndical, les indicateurs financiers, les appels d'offres et les bilans des marchés conclus, ainsi que les rapports annuels sont mis en ligne sur le site internet du SEBA.

Les systèmes d'information, sécurité et numérique

Bilan de l'année 2025

L'année 2025 a marqué une phase importante de réorganisation des services, au cours de laquelle la nécessité de consolider le système d'information de la collectivité a été clairement mise en évidence. Elle a également été l'occasion d'une véritable prise de conscience des enjeux liés au numérique, à la sécurité des systèmes d'information et à la transformation des pratiques, conduisant à renforcer leur dimension stratégique au sein de l'établissement.

Dans ce contexte, un poste de Responsable des Systèmes d'Information, Sécurité et Numérique a été défini au sein du pôle Ressources de la collectivité, avec un périmètre élargi couvrant notamment le pilotage et la gouvernance du système d'information, la définition et la mise en oeuvre de la stratégie numérique, la sécurisation des infrastructures et des données, la gestion des risques numériques, ainsi que l'accompagnement des services dans leurs projets de transformation.

Cette évolution traduit la volonté de mieux structurer et piloter les enjeux numériques de la collectivité, à la croisée des dimensions techniques, organisationnelles, réglementaires et stratégiques. Elle implique également un rôle renforcé dans la définition des orientations, le suivi des projets structurants, la maîtrise des risques liés au système d'information, la sensibilisation des agents aux enjeux de cybersécurité et la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

Par son positionnement au sein du pôle Ressources et en lien étroit avec l'ensemble des services, le Responsable des Systèmes d'Information, Sécurité et Numérique contribue à porter une vision transversale des enjeux numériques et à renforcer leur prise en compte dans les projets structurants de la collectivité.

Le système d'information, la sécurité numérique et la transformation des usages s'inscrivent ainsi pleinement comme des leviers essentiels au service de la continuité, de la performance et de la modernisation de l'action publique.

Gouvernance et pilotage du système d'information

L'année a été consacrée à la mise en place d'une démarche structurée de gouvernance du système d'information, avec pour objectifs d'améliorer sa cohérence, sa performance, sa sécurité et sa pérennité.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Une réflexion approfondie a notamment été engagée autour de la gestion documentaire et de l'urbanisation du système d'information. Un diagnostic partagé avec les services et l'archiviste de la collectivité a permis d'identifier les limites des pratiques actuelles de stockage documentaire : dispersion de l'information, doublons, difficultés de recherche et manque de transversalité.

Afin de garantir la réussite future du projet de Gestion Électronique des Documents (GED), il a été décidé de dissocier le volet organisationnel du choix de la solution technique. Les travaux ont porté en priorité sur la définition d'une gouvernance documentaire commune, comprenant des règles de classement, une arborescence cible et des principes partagés de gestion de l'information.

Modernisation et résilience des infrastructures

Un important travail de rationalisation des infrastructures informatiques a été mené afin de réduire la dette technique et de renforcer la fiabilité des environnements numériques.

Cette démarche s'est traduite par la suppression de plusieurs applicatifs devenus obsolètes, le remplacement du serveur principal et la migration des machines virtuelles vers une infrastructure modernisée. Dans le même temps, l'ancien serveur a été reconfiguré en serveur de sauvegarde par mirroring, permettant la mise en oeuvre d'un véritable Plan de Reprise d'Activité (PRA) destiné à garantir la continuité des services en cas d'incident majeur.

Par ailleurs, une politique de renouvellement et d'anticipation technologique a été poursuivie avec la migration progressive des postes de travail vers Windows 11 ainsi que l'évolution des infrastructures serveurs vers Windows Server 2024, en anticipation de la fin de support de Windows 10.

Renforcement de la sécurité informatique

Plusieurs actions structurantes ont été engagées afin de renforcer la sécurité du système d'information.

Un réseau d'administration dédié a été déployé afin d'isoler les flux sensibles et de limiter les accès aux serveurs physiques aux seules adresses autorisées. Cette évolution améliore significativement la maîtrise des accès à privilèges et contribue à réduire la surface d'exposition aux risques cyber. Les évolutions techniques et organisationnelles mises en oeuvre participent à une démarche globale de sécurisation et de conformité réglementaire, en cohérence avec les principes et exigences de la directive NIS2.

Accompagnement des services et applications métiers

Le maintien en condition opérationnelle des applications métiers critiques est demeuré une priorité.

Une attention particulière a été portée aux outils de radio-relève et aux équipements de téléphonie mobile associés. À la suite de plusieurs dysfonctionnements identifiés, un travail de traitement, de fiabilisation et d'intégration des données entre les solutions JVS et CrystalCloud a également été réalisé afin de garantir la qualité et la continuité des traitements métiers.

Dans le domaine de la dématérialisation, les phases 2 et 3 du marché confié à la société Pitney Bowes ont été menées à terme. Ces travaux ont permis d'étendre l'envoi dématérialisé du courrier aux différents services concernés et de mettre en oeuvre les imprimantes virtuelles destinées à généraliser cette pratique à l'ensemble de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Structuration du service et développement des compétences

Le service a accueilli un alternant en développement informatique. Cet accompagnement a permis d'assurer la transmission des compétences techniques et méthodologiques tout en renforçant la capacité opérationnelle du service sur plusieurs projets.

La mise en place d'un outil de gestion des tickets d'incidents a également été finalisée. Cette évolution permet désormais une meilleure traçabilité des demandes, une priorisation plus efficace des interventions et une optimisation du suivi des sollicitations des utilisateurs.

Accompagnement des projets transversaux

Le service a poursuivi son rôle d'appui aux projets structurants de la collectivité.

Le déplacement de la baie de supervision Seba-Vision et l'optimisation de ses équipements ont été réalisés dans une logique de sécurisation et de rationalisation des infrastructures critiques. Les travaux liés à l'aménagement des nouveaux bureaux ont également mobilisé le service informatique avec la création d'une nouvelle infrastructure réseau comprenant l'installation de 26 prises RJ45 supplémentaires au 1er étage afin d'anticiper les besoins futurs et de garantir l'évolutivité de l'installation.

Enfin, une étude complète relative à la modernisation des équipements audiovisuels de la grande salle de réunion a été conduite. Celle-ci comprend notamment le remplacement des équipements de projection, la réorganisation des infrastructures techniques ainsi que l'intégration potentielle de solutions d'enregistrement et de transcription automatique des réunions. Le projet a été chiffré et présenté à la gouvernance, sa réalisation étant reportée à une échéance ultérieure.

Perspectives 2026

En 2026, les actions engagées viseront à poursuivre la transformation numérique de la collectivité à travers la finalisation du changement de messagerie, le déploiement d'outils collaboratifs modernisés, l'avancement du projet de gestion électronique des documents, le renforcement de la sécurité et de la conformité du système d'information, la modernisation des infrastructures audiovisuelles et téléphoniques, ainsi que l'amélioration continue de la résilience et de la performance des services numériques.

FOCUS *La sécurisation des données, un enjeu pour le SEBA*

Sécurisation des données clients d'Omega et évolution du Portail Abonné

Le SEBA utilise le logiciel Omega, édité par Mairistem (Groupe JVS), pour gérer les abonnés du service de l'eau et de l'assainissement. Cette solution centralise les informations nécessaires au fonctionnement du service : abonnés, contrats, consommations, factures et interventions.

Hébergée en mode SaaS (sur les serveurs de l'éditeur), la solution bénéficie de dispositifs de sécurité dédiés. L'accès des agents est notamment protégé par un système de double authentification afin de renforcer la protection des données. L'éditeur indique également que la solution est compatible avec les exigences du RGPD.

Le Portail Abonné, accessible en ligne 24h/24, permet aux usagers de consulter leurs contrats et factures, suivre leurs consommations, transmettre leurs relevés et effectuer différentes démarches administratives à distance.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

Afin de renforcer la sécurité des données et de répondre aux évolutions réglementaires, le Portail Abonné V2 sera remplacé par la version V3 en 2026. Cette nouvelle version permettra de simplifier les démarches des usagers grâce à des services en ligne modernisés : gestion des contrats, souscription ou résiliation d'abonnement, paiement en ligne, transmission des relevés et échanges avec le service de l'eau.

La protection des données personnelles des abonnés demeure une priorité. L'éditeur met en oeuvre des technologies dédiées à la sécurité et à la disponibilité du service afin de garantir la confidentialité des informations et la continuité de service.

Sécurisation des données avec SEDIT GF

Le SEBA utilise le logiciel SEDIT GF, édité par Berger-Levrault, pour assurer la gestion budgétaire et comptable de la collectivité. Cette application traite notamment des données financières sensibles, telles que les coordonnées bancaires des fournisseurs, partenaires et bénéficiaires de paiements.

Contrairement à certaines solutions hébergées chez l'éditeur, SEDIT GF est installé sur les serveurs du SEBA. Ce mode d'hébergement permet de conserver la maîtrise des données, des sauvegardes et des accès utilisateurs. Le service informatique assure la sécurité de l'environnement ainsi que la continuité de service.

Une attention particulière est portée à la protection des données bancaires à travers le contrôle des accès, la sécurisation des échanges dématérialisés, la mise à jour régulière de l'application et la protection des infrastructures informatiques.

L'éditeur Berger-Levrault fait également évoluer sa solution afin de répondre aux exigences réglementaires et de renforcer la fiabilité des traitements financiers.

L'objectif est de garantir la confidentialité des données financières, leur intégrité et leur disponibilité, tout en respectant les obligations réglementaires applicables aux collectivités, notamment celles liées à la cybersécurité.

Les archives

Depuis juin 2024, le poste d'archiviste est mutualisé entre trois collectivités : le SEBA, le SISPEC (Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes) et la mairie d'Aubenas.

Le travail de récolement s'est poursuivi tout au long de l'année 2025. Cette opération permet progressivement d'identifier, de décrire et de localiser les documents présents. Au cours de l'année, 15 mètres linéaires d'archives ont ainsi été inventoriés.

En parallèle, le plan de classement s'est enrichi au fur et à mesure de l'avancement du récolement. Cet outil constitue un élément essentiel de l'organisation des archives : il permet de structurer les documents de manière cohérente, d'en faciliter le classement et surtout d'en améliorer le repérage et l'accès.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

L'accompagnement des services constitue une partie de l'activité du service archives. Au cours de l'année, cinq services ont été rencontrés, principalement autour de problématiques liées au tri des documents, au rappel des bonnes pratiques en matière de gestion documentaire. Ces échanges permettent de sensibiliser progressivement les services aux enjeux liés à la gestion des archives. Ils contribuent à éviter l'accumulation de documents sans valeur archivistique et à garantir la conservation des documents présentant un intérêt administratif ou historique. Deux versements internes ont également été préparés, permettant d'assurer le transfert des documents vers les espaces de conservation.

Le service archives a par ailleurs réalisé trois recherches pour les services, répondant ainsi à des besoins ponctuels de consultation et de recherche d'informations dans les fonds conservés.

L'année 2025 a également été consacrée à la préparation du transfert des archives de Montréal, à la suite du transfert de compétence. Cette opération a nécessité un travail préparatoire afin d'assurer la bonne prise en charge des documents concernés et leur traçabilité. Dans ce cadre, un procès-verbal ainsi qu'un bordereau de transfert ont été rédigés. Ces documents permettent de formaliser l'opération et d'assurer un suivi précis du transfert des fonds.

Dans le cadre de la gestion du cycle de vie des documents, un bordereau d'élimination a également été rédigé au cours de l'année. Celui-ci est, à ce jour, toujours en cours de validation par les Archives départementales.

Enfin, le service archives poursuit son implication dans les réflexions professionnelles autour des archives du secteur de l'eau.

En 2024, le groupe de travail « Les archives du cycle de l'eau » a été créé au sein de l'Association des archivistes français. Il réunit des archivistes issus de différentes collectivités et structures liées à la gestion de l'eau. Ce groupe permet de partager les pratiques, les problématiques rencontrées.

En 2025, deux livrables sont actuellement en cours de rédaction. Le premier porte sur le transfert des archives. Il est actuellement soumis aux retours des Archives départementales concernées, qui assurent le contrôle scientifique et technique des archives publiques.

Le second livrable consiste en la rédaction d'un tableau de gestion spécifique aux archives de la gestion de l'eau. Cet outil doit permettre de proposer un cadre commun pour identifier les documents produits par les structures du secteur, déterminer leur durée de conservation et préciser leur sort final.

Ces travaux s'inscrivent pleinement dans la volonté de développer des outils communs et de favoriser le partage d'expérience entre professionnels, afin de mieux prendre en compte les spécificités des archives liées au cycle de l'eau.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

PERSPECTIVES 2026

• D'un point de vue institutionnel, l'année 2026 est marquée par le renouvellement des instances syndicales suite aux élections municipales de mars 2026, suivi de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau syndical et des autres assemblées prévues par les statuts ou le règlement intérieur.

• La ressource en eau demeure un enjeu majeur : l'année 2026 devrait voir se poursuivre les études préalables au curage de la retenue de Pont-de-Veyrières. Les conclusions de l'étude portée par le Département « Etude d'opportunité et de faisabilité d'un aménagement hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas » seront également formulées.

• Les investissements demeurent une priorité avec la mise en oeuvre du contrat-eau-climat signé avec l'Agence de l'Eau en janvier 2026 (18,5 millions d'€ d'investissements sur 3 ans). Un plan stratégique assainissement sera engagé afin de redonner des perspectives aux investissements de la compétence « assainissement collectif » ;

• L'adaptation au changement climatique est plus que jamais à travailler, les impacts de celui-ci se faisant de plus en plus sentir. Des propositions sur les conditions de travail des agents par fortes chaleurs sont attendues pour la fin de l'année 2026.

SebA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

NOTES

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049B-DE

ASebA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Avec la participation de nos principaux partenaires financiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Ardèche LE DÉPARTEMENT

Mise en page & impression : www.acl-imprimerie.fr - Imprim'Vert - Aubenas

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 9 SEPTEMBRE 2026

OBJET : AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2025
2026AVIS_004_CCSPL

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 17 heures 30 minutes, les membres de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche se sont réunis au siège du Syndicat, 80 Avenue de la République à Largentière, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

NOM Prénom	Fonction	Structure	Présent	Excusé
SALEL Matthieu	Président	SEBA	X	
LAGARDE Jean-Pierre	1er Vice-président	SEBA	X	
DURAND Jean-Pierre	Titulaire	QUE CHOISIR ENSEMBLE	X	
BHOOWABUL Véronique	Suppléante	QUE CHOISIR ENSEMBLE		X
MONTREDON René	Titulaire	INDECOSA CGT	X	

A titre non délibératif :
- Jean-Baptiste BAGNOL, Directeur Général des Services
- Marie-Jeanne COSSE, chargée d'appui

A été élu secrétaire de séance : M. LAGARDE Jean-Pierre

Le code général des collectivités territoriales stipule en son article L5211-39, que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le rapport d'activité au titre de l'année 2025 a donc été dressé.

Ce document présente d'abord les chiffres clés et temps forts de l'année écoulée. Puis il décline la vie institutionnelle de la structure ainsi que la place que tient le SEBA en qualité d'acteur du territoire, par ses actions et ses partenariats. Viennent ensuite l'activité des différents pôles, qu'il s'agisse des pôles opérationnels (pôle usagers, pôle exploitation et pôle investissements et patrimoine) et des pôles support (pôle finances et pôle ressources, lequel regroupe l'administration générale, les assemblées, la commande publique, les ressources humaines, l'informatique et les archives).

Le rapport d'activité 2025 a été transmis à chaque membre de la CCSPL avant la séance, par voie dématérialisée. Les membres ont été invités à en prendre connaissance.

Après échanges et débat, les membres de la CCSPL prennent acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le président,
Matthieu SALEL

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE * LARGENTIERE *

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

AVIS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DU 9 SEPTEMBRE 2026

OBJET : AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2025
2026AVIS_012_CE

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 17 heures 30 minutes, les membres du conseil d'exploitation des régies du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche se sont réunis au siège du Syndicat, 80 Avenue de la République à Largentière, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

NOM Prénom	Fonction	Structure	Présent	Excusé
LAGARDE Jean-Pierre	Président CE	SEBA	X	
MONTREDON René	Vice-président CE	INDECOSA CGT	X	
SALEL Matthieu	Collège élus	SEBA (Président)	X	
GROUSSET Geneviève	Collège élus	SEBA	X	
LADET Karine	Collège élus	SEBA		X
TOURRE Xavier	Collège élus	SEBA	X	
ROBERT Xavier	Collège élus	SEBA	X	
DEGORE Jean-François	Collège élus	SEBA	X	
DURAND Jean-Pierre	Collège non élus	QUE CHOISIR ENSEMBLE	X	
BHOOWABUL Véronique	Collège non élus	QUE CHOISIR ENS. – suppl.		X
ARNAUD Jean-Luc	Collège non élus	EPTBV de l'Ardèche		X
AUBERT Yves	Collège non élus	EPTBV de l'Ardèche – suppl.		X
CARPENTIER Samuel	Collège non élus	Ardèche Habitat		X
CHARMASSON Rémy	Collège non élus	Adis SA HLM		X
DUCHAMP Cécile	Collège non élus	Conseil Départemental 07		X

A titre non délibératif :
- Jean-Baptiste BAGNOL, Directeur Général des Services
- Marie-Jeanne COSSE, chargée d'appui

A été élue secrétaire de séance : Mme ARETTY-GROUSSET Geneviève

Le code général des collectivités territoriales stipule en son article L5211-39, que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le rapport d'activités au titre de l'année 2025 a donc été dressé.

Ce document présente d'abord les chiffres clés et temps forts de l'année écoulée. Puis il décline la vie institutionnelle de la structure ainsi que la place que tient le SEBA en qualité d'acteur du territoire, par ses actions et ses partenariats. Viennent ensuite l'activité des différents pôles, qu'il s'agisse des pôles opérationnels (pôle usagers, pôle exploitation et pôle investissements et patrimoine) et des pôles

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS049-DE

support (pôle finances et pôle ressources, lequel regroupe l'administration générale, les assemblées, la commande publique, les ressources humaines, l'informatique et les archives).

Le rapport d'activités 2025 a été transmis à chaque membre du conseil d'exploitation avant la séance, par voie dématérialisée. Les membres ont été invités à en prendre connaissance.

Après échanges et débat, les membres du conseil d'exploitation prennent acte, à l'unanimité, du rapport d'activités 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le président du conseil d'exploitation,
Jean-Pierre LAGARDE

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE
LARGENTIERE